TROISIEME PLAN QUADRIENNAL

1958 - 1962

DE

L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANCAISE

SECTION COMMUNE

TROISIEME PLAN QUADRIENNAL DE L'A.E.F.

SECTION COMMUNE

La Section commune du 3ème Plan Quadriennal de l'A.E.F. dont le maintien est consacré par l'article 31 du décret 57-458 du 4 Avril 1957, devra comprendre un certain nombre d'opérations Fidès dont l'inscription aux Sections Territoriales ou à la Section Générale aura été reconnue impossible ou contre-indiquée.

On peut répartir ces opérations en 2 groupes :

-des études, lorsque leur objet déborde normalement le cadre territorial (études maritimes par exemple), que leur planning, leur exécution et l'exploitation de leurs résultats rendent préférable l'intervention d'un organisme unique (études routières), enfin lorsqu'il n'existe encore, à titre plus ou moins transitoire, qu'un seul organisme suffisamment outillé pour les mener à bien actuellement (certaines recherches agricoles spécialisées).

Il convient de rattacher à ce groupe les frais de fonctionnement de quelques-uns des organismes chargées des études en question.

-des investissements lorsque leur réalisation correcte et leur pleine efficacité exigent une unité de conception et d'impulsion à l'échelon du Groupe (par exemple lutte contre les grandes endémies), et surtout lorsque leur objet s'étend indiscutablement à la communauté des territoires qui composent l'A.E.F. (voie de transport dite fédérale).

*
* *

Malgré le laconisme, en cette matière, des textes d'application de la Loi-cadre, il a paru conforme à l'esprit des institutions nouvelles de réduire au maximum le nombres des opérations à inscrite à la Section Commune, et de transferer aux Sections Territoriales toutes celles qui pouvaient désormais s'exécuter normalement sous l'impulsion directe des autorités territoriales.

C'est ainsi que sur les 58 opérations insdrites à la Section commune sur la tranche en cours, 32 figurent aux Sections territoriales sur le 3ème Plan. Elles représentent 899 millions sur un total de 1.481 millions, soit près de 2/3 du montant actuel des crédits administrés à l'échelon du Groupe.

211 Millions sur la tranche en cours), les aménagements ruraux (90 illions), le cadastrage en zone agricole (20 Millions), les travaux 'aménagement et d'amélioration sur le réseau routier interterritorial 310 Millions), le matériel routier des travaux publics (31 Millions), es aérodromes territoriaux principaux (73 Millions), et les installa-ions téléphoniques urbaines (33 Millions).

Les Territoires géreront ainsi la totalité des chapitres Eaux t Forêts, Elevage et Enseignement, la quasi-totalité des chapitres griculture, Routes et Ponts, Aéronautique Civile et Travaux Urbains t Ruraux et la majeure partie des chapitres Santé et Postes et Télécom-unications.

La Section Commune ne conservera, pour l'essentiel, que les tudes pédologiques et hydrologiques, routières, maritimes et fluvia-es et les opérations relatives au Tourisme, à la protection de la na-igation aérienne, aux liaisons radiotéléphoniques et radiotélégraphi-ues, à la lutte contre les grandes endémies, et surtout à l'aménage-ent de l'axe de transport dit fédéral (port de Pointe-Noire, C.F.C.O., ménagement des seuils et rapides et voie ferrée Bangui-Tchad).

En dépit de l'inscription de deux opérations nouvelles fort mportantes (participation à la construction de la voie ferrée Bangui-chad et extension du Port de Pointe-Noire), le montant global de la ection commune accusera une nette diminution par rapport au présent, uisqu'il avoisinera une dotation annuelle de 1.080 Millions (au total .325 Millions) au lieu de 1.481 Millions sur la tranche actuelle.

La Section commune n'en demeurera pas moins une source de fi-ancement importante pour le développement de l'activité économique et our la modernisation sociale des Territoires du Groupe.

Le détail des opérations qui y seront inscrites figure dans eux annexes au présent exposé. La première donne pour chaque opéra-ion, l'échelonnement par programmes annuels de la dotation affectée sa réalisation sur le 3ème Plan. La seconde fournit, par opération, a justification du montant du crédit demandé.

7,5	8	8	8,5	32

Cette opération se décompose en deux rubriques :

1.- Etudes Générales.

es crédits demandés serviront à régler les études et rapports divers tablis à l'occasion de la mise au point des programmes annuels ou du ontrôle de leur exécution, et destinés soit aux Services et organis- es du Haut-Commissariat et des Territoires du Groupe, soit aux auto- ités métropolitaines compétentes en matière de Plan (Ministère de la rance- d'Outre-Mer, Comité Directeur du FIDES, commissions spéciali- ées etc...).

Sur la base des dépenses similaires engagées jusqu'à résent, on peut fixer à 4,5 Millions le montant de la dotation néces- aire pour chacun des programmes annuels, y compris une somme de 1/2 illion réservée au règlement des missions effectuées en A.E.F. par le édologue et le phytopathologiste du Centre Technique Forestier Tropi- al (justification : difficulté de régler ces missions sur les diffé - entes sections Territoriales).

2.- Enquêtes économiques et démographiques.

e choix des actions à entreprendre, et l'importance qu'il convient de eur donner pour assurer le développement économique et social des Ter- itoires nécessitent une connaissance approfondie des données économi- ues et des problèmes humains qui les caractérisent actuellement.

Pour mettre au point l'inventaire valable des ressources ont dispose le Groupe dans ces domaines, des enquêtes ont été entrepri- es sur les deux premiers Plans Quadriennaux, dont les résultats sont oin encore de fournir la totalité des renseignements nécessaires.

Il est nécessaire de prévoir la poursuite et l'extension esdites enquêtes, dont le programme serait le suivant :

a/- Enquêtes à caractère économique et démographique ou destinées à ompléter les travaux de comptabilité nationale :

- Tranche 58/59 :- enquête socio-démographique au Gabon : cette en- uête servira d'expérience-pilote au recensement général par sondage de a population de l'A.E.F. prévu en 1960 en même temps que le recensement gricole, suivant les recommandations de l'O.N.U. Elle aura les mêmes bjectifs que celle qui va être lancée dans l'Ouest-Oubangui sur la tran- he en cours, et les moyens à mettre en oeuvre en personnel et matériel eront sensiblement les mêmes. Elle se réalisera par sondage au dixième ur l'ensemble du Territoire et entraînera l'interrogatoire complet de 0.000 à 50.000 personnes.

L'aspet démographique (mortalité, fécondité, reproduction) et social (profession) constituera son principal objectif. Elle comportera également l'examen du capital mobilier et immobilier de la population recensée. Il s'agira surtout de donner sur la région étudiée un inventaire précis du potentiel humain.

- recensement des agglomérations de Libreville et Port-Gentil : en même temps que l'enquête démographique sur le Gabon, il serait bon d'effectuer le recensement complet de ces deux agglomérations.

- Tranche 59-60 :- enquête socio-démographique par sondage dans la zone cotonnière du Tchad (Régions du Mayo-Kebbi, Logone et Moyen-Chari) avec étude socio-professionnelle de la population retenue et estimation de son capital mobilier et immobilier.

- Tranche 60-61 :- recensement complet des agglomérations du Tchad : Fort-Lamy, Abécher, Moundou et Fort-Archambault.

- Tranche 61-62 :- recensement complet des agglomérations de Dolisie, Bambari, Bangassou. Enquête démographique dans la Région du Ouaddaï par sondage au 1/10ème : évolution des populations nomades et problèmes d'état civil posés en zone sahélienne.

Il est à noter que ces diverses enquêtes, dans la mesure où elles serviront à préparer le recensement démographique général de 1960, ne sauraient dispenser de ce travail capital dont le financement devra être spécialement prévu.

b/- Etudes sur les niveaux des populations urbaines :

- Tranche 58/59 :- étude alimentaire et budgétaire en liaison avec le Service de la Nutrition du S.G.H.M.P. à Brazzaville (Ouenzé) où l'enquête entreprise en Avril 1957 n'a pu être entièrement achevée. La reprise de ce travail pourra d'ailleurs s'effectuer dès la fin de 1957. L'examen de la consommation alimentaire par ménage, de la structure des revenus et des dépenses monétaires, de l'auto-consommation en constituent les principaux objectifs. Cette enquête portera également sur les conditions d'habitat et sur le capital en biens de consommation usuels.

- Tranche 59/60 :- étude alimentaire et budgétaire à Bangui (mêmes objectifs).

- Tranche 60/61 :- étude alimentaire et budgétaire à Fort-Lamy (mêmes objectifs).

- Tranche 61/62 :- études alimentaires à Libreville, Fort-Archambault et Dolisie.

c/- Recensements agricoles et enquêtes sur l'auto-consommation vivrière :

- Tranche 58/59 :- en liaison avec les services de l'Agriculture, une étude préliminaire sur des villages d'importance moyenne par zones

(En millions C.F.A.)

Opérations	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
1 DEPENSES GENERALES	7,5	8	8	8,5	32
2 - Pédologie et Hydrologie	30	30	30	30	120
3 - Station IFAC de Loudima	21	14,5	15	15	65,5
4 - Station de la Djoumouna	6	6	6	6	24
5 - Tourisme de randonnée	26	29	28,5	34	117,5
6 - Tourisme cynégétique et halieutique	27	25	23	21	96
PRODUCTION	110	104,5	102,5	106	423
7 - Renouvellement de voies sur le C.F.C.O.	55	-	-	-	55
8 - Travaux du Mayombe (C.F.C.O.)	24	24	-	-	48
9 - Voie ferrée Bangui-Tchad	250	250	250	250	1.000
10 - Etudes routières	35	35	35	35	140
11 - Etudes maritimes	11	11	11	11	44
12 - Port de Pointe-Noire	100	150	150	200	600
13 - Etudes de voies navigables	13,5	26,5	25,5	13,5	79
14 - Aménagement des seuils et rapides	105	58	52	46	261
15 - Lutte contre les jacinthes d'eau	13	9	9	9	40
16 - Protection de la nabigation aérienne	40	40	40	40	160
17 - Postes et Télécommunications	58	57	60	79	254
INFRASTRUCTURE	704,5	660,5	632,5	683,5	2.681
18 - Lutte contre les grandes endémies	305	282	268	274	1.129
19 - Etudes d'urbanisme et d'habitat	15	15	15	15	60
EQUIPEMENTS SOCIAUX	320	297	283	289	1.189
	1.142	1.070	1.026	1.087	4.325

A N N E X E 1

TABLEAU DE DEVELOPPEMENT

DES DOTATIONS A PREVOIR SUR LA SECTION COMMUNE DU 3ème PLAN DE L'A.E.F.

(autorisations de programme)

écologiques homogènes permettra de préparer le recensement agricole par sondage de 1960. Il serait également opportun de lancer sur certains villages une enquête alimentaire et budgétaire dont le rôle serait de déterminer la part importante de l'auto-consommation dans le revenu global agricole. Cette enquête pourrait être entreprise dans l'Ouest-Oubangui auprès de ménages déjà visés par l'enquête démographique prévue en 57/58.

- Tranche 59/60 :- même enquête au Gabon (zone rurale)
- Tranche 60/61 :- même enquête au Tchad (zone cotonnière)
- Tranche 61/62 :- même enquête au Moyen-Congo (Région du Pool-Djoué et du Niari).

Signalons que les crédits à affecter au recensement agricole de 1960 devront s'ajouter à ceux qui serviront au financement des enquêtes énumérés ci-dessus.

La réalisation de ces enquêtes économiques et sociales nécessitera dans les prochaines années à venir, le recrutement d'enquêteurs permanents et spécialisés. Une partie de cette charge financière nouvelle devra être légitimement imputée au Plan.

De même s'accroîtront le nombre de l'importance des publications éditées par le Service de la Statistique Générale, et il sera nécessaire de disposer de crédits supplémentaires destinés à l'utilisation d'une machine Rotaprint en vue de tirages Offset.

Le dépouillement des différentes enquêtes justifiera la présence de codifieurs supplémentaires et une utilisation plus importante des moyens mécanographiques actuels (accroissement des matières consommables en particulier).

Sur ces bases, les prévisions de financement s'établissent comme suit :

Tranche 58/59	Tranche 59/60	Tranche 60/61	Tranche 61/62	Total
3 millions	3,5 millions	3,5 millions	4 millions	14 millions

Il est rappelé que ces prévisions n'englobent ni les crédits nécessaires à l'enquête générale agricole de 1960 préconisée par la F.A.O. (l'estimation de cette dépense ne pourra être précisément établie avant la fin de l'année 1957 ; on peut cependant indiquer dès à présent qu'elle s'élèvera au minimum à 30 millions CFA), ni les crédits nécessaires à l'enquête générale démographique par sondage préconisée par l'O.N.U. pour 1960 (dont on peut, pour l'instant, estimer très approximativement le coût à une quarantaine de millions.).

Dotation demandée					
	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
Pédologie	25	25	25	25	100
Hydrologie	5	5	5	5	20
Total	30	30	30	30	120

A - Pédologie -

Sur les dotations ouvertes aux deux premiers Plans Quadriennaux, de nombreuses études et prospections pédologiques d'ensemble ou de détails ont pu être menées à bien dans les quatre Territoires, permettant d'asseoir des réalisations agricoles sur des bases solides et pérennes.

Tous ces travaux ont été effectués à la demande, qu'ils intéressent de grandes zones de mise en valeur (Vallée du Niari - Casier " A " Nord-Bongor) ou de réalisations de plus faible ampleur (Paysannat, Fermes et Pépinières).

Mais l'établissement indispensable d'une cartographie pédologique sérieuse des régions agricoles rend désormais nécessaire une certaine systématisation des recherches pédologiques sur de grands ensembles ayant une vocation agricole certaine. Ces recherches permettront l'élaboration de programmes de mise en valeur concertés reposant sur des données précises et valables.

Parallèlement il sera indispensable de suivre de très près l'évolution des sols mis en culture dans les différentes réalisations agricoles de la Fédération (Niari-Logone-Paysannats) et plus particulièrement dans celles qui ont retenu la mécanisation comme moyen de production. On connaît mal encore l'influence des engins aratoires sur le devenir des sols tropicaux et leur utilisation engage beaucoup trop l'avenir pour que les problèmes qu'elle pose et qui risquent de s'amplifier dans les années à venir, ne soient pas étudiés très soigneusement.

L'action des pédologues en A.E.F. aura donc, dans les années à venir, deux objectifs bien distincts :

- reconnaître et délimiter de grands ensembles économiques reposant sur l'agriculture, grâce à des prospections à grande échelle des régions considérées.

re autochtone, encore très handicapée par le nomadisme.

Bien entendu, à ces deux grands thèmes de recherches et d'é- seront annexés des prospections et des travaux de détail en vue implantation du dispositif de modernisation rurale retenu pour emble des quatre Territoires, plus spécialement axés d'ailleurs sur mise en place de cultures arbustives.

L'ampleur à donner à ces activités pédologiques absolument pensables à la mise en valeur agricole rationnelle de la Fédéra- dépend étroitement de l'importance de l'effectif des spécialistes s moyens de travail et d'investigation qui pourront leur être tés.

En ce qui concerne les effectifs, l'A.E.F. dispose actuelle- de 8 Pédologues et d'un chimiste spécialisé dans les analyses de laboratoire de l'Institut d'Etudes Centrafricaines I.E.C.).

Ce personnel est nettement insuffisant pour mener à bien recherches nécessitées par le programme exposé plus haut. L'ORSTOM sage donc l'affectation en A.E.F. de deux et peut être trois Pédo- s à compter du 1er Mai 1958. Il est également prévu :

- de doter le laboratoire de chimie de l'I.E.C. d'un microbiologiste. En effet il est reconnu dans le monde entier que la faune bactériologique et microbiologique du sol jouent un rôle considérable dans l'évolution de son potentiel de fertilité. Il est urgent d'étudier l'ensemble des questions qui s'y rapportent dans ces contrées ce qui ne peut être le fait que d'un spécialiste très averti.

- de doubler chaque pédologue d'un agent technique qui le déchargera, des travaux annexes (layonnage, trouaison etc...), de façon à augmenter considérablement sa capacité de travail et son rendement.

Ces agents techniques pourront dans certains cas, et pour certains ensembles dont la pédologie est relativement simple, effectuer eux-mêmes des prospections qui seront contrôlées, par la suite, par les pédologues.

Ils assureront également l'intérim des spécialistes dans toutes les études concernant l'évolution des sols, études qui nécessitent des prises périodiques d'échantillons et des observations rapprochées relatives à tous les facteurs caractérisant l'érosion et la pédogénèse.

Quant aux moyens de travail à donner aux pédologues, il convient de distinguer :

a) les véhicules ; les pédologues, spécialistes de

terrain en perpétuel déplacement, doivent jouir d'une autonomie totale. Chacun d'entre eux doit donc posséder un véhicule et disposer des crédits nécessaires à son fonctionnement et à son entretien.

b) les travaux de laboratoire. Chaque pédologue au cours de ses prospections, réunit en grand nombre d'échantillons qui doivent être analysés pour lui permettre de baser ses conclusions sur des données physiques et chimiques chiffrées. Il est impossible de faire effectuer ces délicates analyses par le pédologue lui-même. Il doit s'adresser à des laboratoires spécialisés disposant de tout le matériel et de tous les aménagements que nécessitent les analyses pédologiques.

L'A.E.F. dispose actuellement d'un laboratoire Central installé à l'I.E.C. Ce laboratoire est aujourd'hui assez bien équipé pour pouvoir effectuer les travaux que lui confient les pédologues. Il importe simplement d'en assurer le fonctionnement, en l'alimentant régulièrement en produits chimiques et en matériel de remplacement (verrerie).

Un second laboratoire de chimie a été installé à la Station Centrale de Boukoko. Bien que destiné à des études de chimie végétale (nutrition minérale du caféier) il a cependant été chargé d'un certain nombre d'analyses de terre que lui ont demandées les deux pédologues en service en Oubangui-Chari.

Il n'en reste pas moins que la capacité de ces deux laboratoires est relativement restreinte au regard du nombre des échantillons de sols collectés par les pédologues au cours de leurs prospections.

Il ne peut être question en l'état actuel de l'organisation de la recherche agronomique en A.E.F., de créer de nouveaux laboratoires ni même d'envisager l'extension de ceux qui existent.

En conséquence les analyses les plus fines (éléments mineurs et oligoélements) sont confiées à des organismes métropolitains : ORSTOM (laboratoire de Bondy), Centre Technique d'Agriculture Tropicale de Nogent-Sur-Marne et entreprises privées (Cotha à Grenoble, par exemple). Bien entendu tous ces travaux sont payés par l'A.E.F. aux laboratoires à qui elle les demande.

c) les études d'érosion. Sous les climats tropical et équatorial les phénomènes d'érosion connaissent une intensité telle qu'ils sont bien souvent limitatifs dans la mise en valeur de certaines régions.

Le Bureau des Sols de l'A.E.F. a, en conséquence, demandé que des Stations d'Etude de l'érosion soient créées dans les régions les plus exposées. L'installation de ces Stations est prévue pour la campagne 1958. à Loudima (Moyen-Congo), Grimari (Oubangui-Chari), et Youhé (Tchad).

Il faudra donc financer les investissements nécessaires à la mise en place de ces stations et en assurer le fonctionnement d'ailleurs peu onéreux.

Il n'est évidemment pas possible d'arrêter dès maintenant le programme exact des études pédologiques à entreprendre au cours des quatre prochaines années. La consistance définitive sera fonction des premiers résultats obtenus et aussi des besoins qui apparaîtront au fur et à mesure de la réalisation des actions de production entreprises

Le coût de ce programme ne peut donc être qu'évaluatif. Sur la base des activités jusqu'ici déployées dans ce domaine, une dotation annuelle de 25 Millions semble suffisante.

B - Hydrologie -

L'opération "Hydrologie" prévue sur le 3ème Plan Quadriennal est rendue nécessaire par le nombre croissant des travaux d'aménagements ruraux envisagés par les différentes collectivités rurales de la Fédération en matière d'adduction d'eau et d'aménagement de points d'eau.

Les études prévues sont de plusieurs ordres :

a) études générales sur les nappes phréatiques profondes dans les zones sèches (Tchad - Plateaux Batékés et Koukonyas - Vallée du Niari).

Ces études seront effectuées d'une part par sondages expérimentaux, d'autre part au moyen des procédés, plus modernes, de géophysique.

Elles s'avèrent absolument indispensables pour la mise en valeur de vastes régions qui ne peuvent actuellement être exploitées en raison de l'absence de points d'eau rendant possible la création de villages.

Les crédits affectés à ces études seront utilisés :

- à l'achat de matériel de sondage
- au fonctionnement de ce matériel
- à la venue en A.E.F. de spécialistes géophysiciens

b)- études sur les eaux superficielles.
- aménagement de bassins versants pour l'alimentation des sources pérennes ou temporaires,
- études des retenues d'eau :
- construction de barrages (forme, matériau à utiliser, etc ...)
- mise en place de " Hafir " expérimentaux, similaires à ceux actuellement utilisés en Afrique du Nord et au Soudan-Anglo-Egyptien.

c)- études sur le matériel utilisé en matière d'adduction d'eau (béliers hydrauliques à une et deux eaux)

Ces études générales dont l'importance variera selon les Territoires en fonction de la durée de la saison sèche, permettront d'entreprendre les travaux d'hydraulique agricole et villageoise avec le maximum de chance de succès et éviteront ainsi de gros déboires en ce domaine. Leur importance peut être estimée à environ 5 Millions C.F.A. par an.

3 - Station des cultures fruitières de Loudima (I.F.A.C.)

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
21	14,5	15	15	65,5

L'I.F.A.C. s'est installé fin 1952 sur la Station de Loudima, selon les modalités déterminées par une convention signée entre son président et le Haut-Commissariat en A.E.F.

Rappelons succinctement qu'il a pour but d'étudier et de développer les cultures fruitières dans la Vallée du Niari, soit, de façon plus précise :

- de diffuser au sein de la population, directement ou par l'intermédiaire des pépinières administratives, les grandes espèces fruitières de types rustiques.

- d'étudier l'adaptation en A.E.F. de variétés commerciales d'agrumes (oranges, mandarines, pamplemousses, citrons etc...) et la diffusion de plants greffés.

- de mettre au point les méthodes culturales appropriées permettant de révaloriser les cultures d'agrumes dans le Pool, de créer des exploitations mixtes dans la Vallée de la rivière Mouindi, et d'implanter des bananeraies dans le Mayombe et le Niari.

Les années 1953 à 1955 furent utilisées à l'introduction du matériel végétal devant servir de base aux essais d'acclimatement et à la mise en place des collections, parcelles pilotes et pépinières. A partir de 1955 l'activité de la Station fut développée dans le domaine des études, la culture de la banane ayant dès lors été envisagée, et en matière de fournitures de plants (notamment agrumes).

Actuellement les dépenses de fonctionnement de la Station s'élèvent à près de 10 Millions par an, auxquels il convient d'ajouter le coût - beaucoup moins important : 1 million environ - des investissements en matériels, constrcutions et aménagements divers.

°

° °

Le programme à réaliser sur le Troisième Plan, établi par la Direction Générale de l'I.F.A.C., tient compte d'abord du fait que l'organisation matérielle de la Station est suffisante à quelques aménagements près.

Les investissements nécessaires - au total près de 8 millions - n'auront d'autre objet que de compléter les installations et matériels actuellement existants :

- Constructions (3 Millions) : une case destinée au logement du ème technicien européen à recruter en 1959,

deux logements jumelés pour cadres africains,

un bâtiment collectif de 12 pièces pour manoeuvres africains,

réfection de l'actuelle maison de l'agent technique.

- matériel et installations d'irrigation (2,5 Millions):

installation d'un groupe moto-pompe de secours au groupe to-pompe actuellement en service à la Station principale de pompage,

installation d'un groupe Bernard de secours pour les deux roupes en service dans les pépinières,

installation de la tuyauterie et du matériel annexe (vanne, rroseur, etc...) destinés à l'irrigation de deux secteurs de pépinière encore traités à ce jour par citerne et arrosoir,

installation d'irrigation pour 12 hectares de bananeraie, s indications recueillies sur ce procédé permettant de penser qu'il boutit à des résultats très intéressants et qu'il convient d'en faire la démonstration et la confirmation à une échelle d'exploitation.

- matériel de défense des cultures (0,5 Million)

atomiseur à grand débit pour bananier

atomiseurs à dos

- matériel agricole (1,9 Million)

lame niveleuse, semoir et herse à disque

camion récolte et remorque agricole.

Il serait bon que ces dépenses d'investissement, d'un montant dique, puissent être couvertes sur le premier programme, où à la rieur les deux premiers programmes du Troisième Plan.

En revanche, les dépenses de fonctionnement de la Station, jà notables, iront en s'accroissant jusqu'à un coût annuel supérieur 5 Millions.

En voici le détail :

- personnel : l'effectif du personnel européen sera porté de

3 à 4 en 1959 par recrutement d'un agronome spécialement affecté à la surveillance des bananeraies.

le personnel autochtone - non compris la main d'oeuvre - s'accroîtra également d'un magasinier-contremaître adjoint et de 3 ouvriers spécialisés

Le coût de rémunération de ce personnel passera de 5,8 Millions en 1958/59 à 7 Millions en 1961/62

- le montant des frais généraux atteindra 1,7 Million en 1961/62 au lieu de 1,4 Million la 1ère année, par accroissement inévitable des postes entretien des bâtiments, voyages sur la métropole et frais médicaux.

- Les frais d'exploitation de la Station passeront de 3,2 à 3,8 Millions du fait de l'augmentation de l'effectif de la main d'oeuvre (90 à 100 manoeuvres), de la quantité d'engrais employé, et des moyens de lutte contre les maladies des plantes, cercospora du bananier en particulier.

- Seuls les frais d'exploitation du parc auto de la Station resteront stationnaires (2,7 Millions en moyenne).

Sur ces bases, le crédit de 60,5 Millions C.F.A. à inscrire au 3ème Plan se répartirait de la façon suivante :

	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62
Investissements	7,8	-	-	-
Fonctionnement	13,2	14,5	15	15
Total	21	14,5	15	15

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
6	6	6	6	24

La station de pisciculture de la Djoumouna, près de azzaville, présente une double activité. En tant qu'organisme intérêt local, elle est chargée du développement de la pisci-lture en milieu africain dans les districts ruraux voisins de capitale. En tant qu'organisme du Groupe de Territoire - et est là son rôle essentiel - elle effectue les recherches demandées r les Territoires pour le développement de la pisciculture (recher-es sur l'alimentation des poissons, mise au point des méthodes de nstruction et d'exploitation des étangs etc...).

On pourrait imaginer de la confiner désormais dans son emier rôle, chacun des Territoires étant dorénavant doté d'une ation affectée aux recherches qui le concernent spécialement. rmis le cas du Tchad, où la création d'un Centre d'études de la che est tout à fait justifié par les perspectives de production scicole dans les Bassins du Logone-Chari et du Lac Tchad, la réa-sation de telles stations de recherches dans les autres Territoi-s serait fort onéreuse et d'un rendement à assez long terme du it de la nécessité de former au préalable des spécialistes aptes la conduite des études.

Les deux stations d'exploitation d'alevinage de l'Oubangui-ari sont d'étendue bien trop faible pour pouvoir être transformées station de recherches.

Il paraît donc raisonnable, c'est le point de vue qui a évalu unanimementlors d'une récente Conférence des Gouverneurs, de intenir la Djoumouna dans son rôle actuel de station de recherche te dès à présent à effectuer les études complètes et diversifiées cessaires aux Territoires. Normalement financée sur la Section mmune du Plan, le coût actuel de son fonctionnement s'éleverait nuellement à 6 millions.

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
26	29	28,5	34	117,5

En 1956, le Tourisme a rapporté à l'Afrique Orientale Britannique la somme respectable de 6 Millions de livres, soit plus de 3 milliards de nos francs C.F.A. La Jamaïque de son côté tire du tourisme des revenus équivalents à ceux que lui procurent ses exportations de sucre. Sur une échelle infiniment plus modeste, la centaine de touristes venus chasser à Fort-Archambault au cours de la campagne cynégétique 1956/57 ont dépensé dans la région plus de 30 Millions de francs C.F.A., frais de transport aérien non compris.

Ces chiffres sont éloquents. Ils disent le caractère essentiellement rentable de l'exploitation des richesses touristiques, qui dès lors qu'elles existent, ont le mérite d'être pratiquement inépuisables et l'avantage supplémentaire d'être rendues exploitables dans des conditions infiniment moins onéreuses que celles de la plupart des richesses naturelles : il serait intéressant de comparer à ce titre les sommes investies par la Jamaïque pour sa mise en valeur touristique et pour le développement de son industrie sucrière.

Mais, comme celle de toutes les richesses, la mise en valeur du tourisme réclame la réalisation d'un certain nombre de préalables. Le fait que les investissements qu'elle exige soient d'un rendement remarquable pour une immobilisation relativement réduite donne un argument supplémentaire en faveur de la réalisation de la plate-forme grâce à laquelle un pays peut prendre son essor touristique.

°

° °

Le développement de cette entreprise exige comme toutes les entreprises une préparation rationnelle et un plan de développement précis. Il ne s'agit pas de chercher à tirer partie au petit bonheur d'un potentiel considérable vu sous un angle à la fois mythique et myope : mythique en ce qu'il répond à une espérance globale tirée d'analogies plus ou moins heureuses, et myope en ce sens que chacun ne voit midi qu'à sa porte et s'efforce de trouver des raisons d'intérêt touristique dans le moindre repli de terrain local. Le potentiel touristique d'une région est une donnée concrète, aussi tangible et réelle que peut l'être une mine de fer ou une exploitation forestière. Elle doit répondre à un certain nombre de définitions qui tiennent compte de la nature exacte de la demande des touristes mondiaux. Cette industrie a ses lois et répond à des exigences précises du marché. La première réside dans la qualité touristique intrinsèque d'une région. A l'époque

où l'avion a raccourci les distances, où plusieurs agences métropolitaines commencent à proposer les trois semaines en Chine, aux Indes ou aux Iles de la Sonde, il faut admettre que seules doivent être considérées comme richesses touristiques compétitives sur le plan mondial celles qui peuvent supporter la comparaison avec les centres d'intérêt mondialement connus. Il est vain d'exploiter la cascade locale dès l'instant que les Niagara Falls ou les Victoria Falls sont offertes ; il est vain également d'opposer quelques ruines chargées de gloire villageoise à celles de la Rôme antique ou à celles d'Angkor. Il est sans objet de s'illusionner sur les possibilités de telle Côte plus ou moins sauvage, alors que la Californie et la Côte d'Azur sont à portée. Il ne faut montrer et mettre en valeur que ce qui est unique ou exceptionnel. Et l'A.E.F. est riche de centres d'intérêt de cette qualité : grande chasse, grande pêche, visions de faune, forêt équatoriale, types humains (pygmées), éléments folkloriques, réalisations sociales à réputation mondiale (hôpital Schweitzer à Lambaréné), diversité des sites avec opposition forêt/désert, Tibesti, tels sont les éléments sur lesquels doit se fonder une action de mise en valeur et de propagande touristique de nature à attirer une clientèle dont les besoins et les exigences sont sans cesse accrus. La vocation au grand tourisme subitement réveillée dans le monde est un des phénomènes sociaux de ces dix dernières années. La prolifération des agences et le besoin impérieux de transhumance estivale que manifestent les civilisés de cet après-guerre doit être reconnu comme un fait sociologique de ce temps. Et un pays qui, par son caractère encore primitif peut offrir à ces masses surcivilisées les mirages de l'exotisme, de visions de faune sauvage et de terres neuves, peut bénéficier largement des ressources offertes par ce grand courant. Mais ceci impose une sélection rigoureuse des centres d'intérêt et leur équipement convenable.

°

° °

Ayant toute chose, il faut que la matière première offerte au touriste soit compétitive sur le plan mondial. La première règle sera donc d'en définir les gisements avec autant de soins que s'il s'agissait d'exploitations minières ; la seconde règle exige de veiller à la continuité de qualité des richesses exploitées. Il ne s'agit pas, en effet, de déranger de fort loin des gens qui ont payé fort cher pour leur offrir d'hypothétiques satisfactions : si les visiteurs doivent voir des animaux, assister à telle cérémonie ou contempler tel phénomène naturel, il importe que l'évènement se produise au lieu et à l'heure qui ont été fixés, lorsque le billet a été vendu. L'excuse de la saison exceptionnelle, d'une brusque saute d'humeur du fauve promis ou d'une lunaison déficiente est sans valeur contre la déception du touriste. Le produit compétitif choisi par le client doit lui être présenté suivant les normes et dans les conditions qui ont été prévues. Ceci implique une organisation parfaite et une mise au point minutieuse. Enfin, il existe deux catégories fondamentalement différentes de touristes : les sportifs, chasseurs ou pêcheurs, et les autres. Les premiers savent ce qu'ils cherchent et pourquoi ils viennent le chercher dans telle région plutôt que dans telle autre ; ils connaissent

les risques de l'entreprise, acceptent des conditions souvent rudimentaires et admettent l'éventualité d'un échec. Les autres veulent voir le plus de choses possible dans le minimum de temps et avec le maximum de confort et faire provision d'images et de souvenirs pour le reste de leur existence. Les premiers sont moins nombreux mais dépensent davantage parce qu'ils restent plus longtemps, les seconds passent plus vite, se déplacent beaucoup plus mais sont incomparablement plus nombreux. L'exploitation de la première catégorie est intensive, celle de la deuxième, extensive. Toutes deux sont également intéressantes si elles ne sauraient être traitées de la même manière. Or, l'A.E.F. a la chance de pouvoir satisfaire les uns et les autres, mais évidemment pas dans les mêmes conditions ni dans les mêmes régions. A cette fin, le programme quadriennal a été scindé en deux parties ; l'une concernant le tourisme de randonnée, l'autre, le tourisme cynégétique et halieutique, les conditions d'exploitation de ces deux formes de tourisme étant essentiellement différentes et souvent même incompatibles. Il est exclu de faire chasser là où l'on prétend montrer du gibier à lieux et à heures fixes. Les grandes réserves de faune pour la chasse sont éloignées des centres, sinon d'accès difficile. Le tourisme de randonnée ne doit pas comporter de longs trajets en dehors des bases de repos: les réserves pour vision de faune doivent donc être accessibles de façon aisée.

°

° °

C'est ainsi qu'ont été localisés et définis un certain nombre de centres d'intérêt qui correspondent au programme pressenti :

1) Zone d'intérêt cynégétique :

Elle a pour centre Fort-Archambault et pour axe essentiel les rivières Aouk et Aoukelé qui sont limitrophes entre le Tchad et l'Oubangui. Elle est limitée grosso modo au nord par Am Timan et l'Azoum, au sud par le Bongo et la zone sud de N'Delé. C'est la zone sur laquelle s'étend l'autorité du Délégué du Haut-Commissaire pour le tourisme cynégétique. Elle est extensible vers le nord sur Abéché et vers le sud sur Bangassou afin de permettre l'élargissement de la période des safaris qui débutera plus tôt dans le nord, (dès la fin du mois de novembre) et se poursuivra plus tard dans le sud avec la chasse à l'éléphant dans l'Oubangui, (jusqu'à fin Juillet). Cette extension a été esquissée sur la 4ème tranche du deuxième Plan. Elle doit se poursuivre.

2) Zone d'intérêt halieutique :

C'est essentiellement la zone côtière du Gabon et du Moyen-Congo avec pour centre Setté Cama ; les récents voyages d'experts touristiques dans cette région ont enthousiasmé les visiteurs (1) et il est certain que l'exploitation systématique de la pêche sportive dans la région de Setté Cama peut procurer des ressources considérables

(1) Notamment le Directeur des Voyages Cook venu en voyage de prospection au début de cette année.

d'autant qu'elle se double de possibilités de chasse extrêmement pittoresque dans les plaines avoisinantes (petits bluffles).

3) Zone d'intérêt touristique pour tourisme de randonnée :

C'est la catégorie à mise au point la plus délicate, mais celle qui peut répartir la richesse touristique sur le plus grand nombre de régions et qui est susceptible d'attirer la clientèle la plus nombreuse. Il existe des motifs d'intérêt touristique un peut partout dans la Fédération mais leur exploitation pose un certain nombre de problèmes. Si l'on veut, en effet, que le mouvement touristique s'mplifie et prospère, il est nécessaire que soient satisfaites plusieurs conditions. Elles tiennent dans la co-existence de moyens d'accès, de possibilités d'hébergement et de centres d'intérêt touristique de qualité internationale. Seuls ont vocation pour une exploitation touristique à l'échelon moderne les lieux qui bénéficient de cette co-existence. Ainsi peut-on être amené à négliger sur le plan touristique des centres largement pourvus en possibilités d'hébergement mais ne disposant à proximité d'aucune matière touristique d'intérêt mondial. L'exploitation de ressources locales de ces centres doit être le fait de syndicats d'initiative ou d'organisations territoriales. Mais seule une qualité véritablement exceptionnelle paraît mériter une aide métropolitaine, parce que seule susceptible d'être assurée d'une rentabilité appuyée sur une clientèle d'exigence internationale. Seuls en tout cas ont été retenus ici les programmes répondant à la définition des centres d'intérêt suivant les critères du grand tourisme. Ainsi ont été sélectionnés des circuits de brève durée, exploitables au départ d'un grand centre possèdant toutes possibilités d'hébergement :

a) pour des circuits par voie aérienne - Bangui, Brazzaville, Port-Gentil, Fort-Lamy ;

b) pour des circuits par voie maritime - Pointe-Noire.

Chacun de ces centres étant considéré comme un tout, l'exploitation de leurs richesses entraînera automatiquement le développement des activités marginales qui sont aussi des éléments de richesses : restaurants, guides, "curiouss", artisanat local, etc, et l'exemple de ces réussites ne peut qu'inciter à la création dans des régions encore inexploitables de conditions d'une mise en valeur.

°

° °

L'A.E.F. se présente donc sur le plan touristique de la façon suivante :

1) immenses possibilités cynégétiques : région de Fort-Archambault ;

2) remarquables possibilités halieutiques avec développement cynégétiques : côte du Gabon, Setté-Cama ;

3) escales aériennes de trois ou quatre jours à inclure sur des grands circuits internationaux :
Bangui - forêt équatoriale, descente de l'Oubanguin vision de faune, pygmées, folklore ;

Brazzaville - vision de faune, rapides du Congo ;
Fort-Lamy - lac Tchad, folklore, vision de faune ;
Port-Gentil - rapides de l'Ogooué, vision de faune, Lambaréné.

4) Escale maritime : en janvier 58, un paquebot de la Holland America Line, le "Staterdam", va amener pour quatre jours à Pointe-Noire plus de 1.200 touristes d'origine américaine. Cette croisière sera ensuite annuelle ; le centre de Pointe-Noire doit être aménagé pour l'organisation rationnelle de ces visites (Corniche du lac Coyo, vision de faune);

5) il existe enfin en A.E.F. une zone d'intérêt touristique véritablement exceptionnelle dont l'aménagement est lié à l'installation de l'infrastructure aérienne, routière et hôtelière nécessaire, mais à laquelle on peut, d'ores et déjà, prévoir un grand avenir : il s'agit du Tibesti.

Le Tibesti peut se comparer aux sites mondiaux les plus reputés ; il suffirait de l'installation d'un grand hôtel à Largeau et de l'aménagement de pistes intérieures pour faire de cette région un élément d'attrait touristique de qualité mondiale. Le lac Ounyanga, la route de Zouar à Bardaï, les trous au natron, le cratère de l'Emi Koussi, les gorges de Tegaham, les sources chaudes de Zoloroum, sont notamment des attractions touristiques dont on peut prédire l'immense succès futur. Il est bon que l'indication en soit donnée dans le cadre du plan quadriennal : la réalisation d'un programme éventuel ne peut être en ce moment qu'esquissé, mais l'éventualité doit en être d'ores et déjà réservée. Un crédit symbolique a été prévu à cette fin qui servira à cette première esquisse.

°

° °

Sur ces bases, le programme quadriennal a été présenté en deux parties séparées :

- tourisme de randonnée, dont les investissements sont évalués ci-après :
- tourisme cynégétique et halieutique, qui fait l'objet de la fiche suivante

1) Aménagement des Centres d'intérêt principaux

Oubangui-Chari
Bangui
- Aménagement des routes et pistes pour circuits
- Route verte et rouge de la Lobaye (grande forêt)
- Route du Diamant (Carnot - Berbérati - Bambio)
- Route vers le Tchad (vision du faune)
- Route des grandes chasses

Les crédits sont destinés à l'amélioration de certains passages, et leur aménagement à des fins touristiques; à la mise en service de bretelles -

- Aménagement de la réserve de faune de Damara ..... 6 "

16 Millions

Moyen-Congo

- Route de Brazzaville à Pointe-Noire ..... 2 Millions
- Corniche du lac Cayo à Pointe-Noire ..... 2 "
- Aménagement des réserves de faune à proximité des Centres de : Léfini)
  Dolisie)
  Bouenza) ..... 15 "

19 Millions

Tchad

Pistes touristiques dans les payé Bananas et Bororo 4 Millions
Aménagement de la réserve du Bas-Chari ..... 4 "

8 Millions

Gabon

Aménagement du circuit : Port-Gentil - Lambaréné Boué - Lopé - ..... 5 Millions

Aménagement de la réserve de faune de Mouga - Mongué. 6 "

Extension de l'hôtel de Sette-Cama ..... 6 "

Amélioration du terrain d'aviation de Sette-Cama qui n'est pas praticable en toutes saisons ..... 4 "

21 Millions

2) A ces programmes doit s'adjoindre un programme d'aménagement de bungalows pour jalonner les itinéraires (condition d'une extension possible de ceux-ci, suivant la formule qui a si bien réussi en territoires britanniques). Les principaux à réaliser sont les suivants :

Gabon
N'Djolé - Mitzic - Bitam ..... 7,5 Millions

Moyen-Congo
Djeno - N'Dendé - Kouo[illegible] - Nanabi ..... 10 Millions

Oubangui-Chari
Bocaranga - Kouki - Sibut - Bria ..... 10 "

Tchad
Achèvement de l'hôtel d'Abéché, commencé sur la 4ème tranche du 2ème Plan (condition d'une extension vers le Nord de la zone des safaris - et d'un allongement de la campagne de chasse) ..... 6 "

Mongo - Aboudeia - Ati - Goré ..... 10 Millions

Tibesti (Tchad) la mise en valeur du Tibesti doit être envisagée dès maintenant par l'inclusion d'un crédit de 10 Millions destiné aux aménagements routiers de Largeau et vers Zouar-Badaï .....10 "

RECAPITULATION

Gabon	28 Millions 5
Moyen-Congo	29 Millions
Oubangui-Chari	26 Millions
Tchad + Tibesti	34 Millions
	117 Millions 5

Cette dotation pourrait être répartie annuellement de la façon suivante :

26	Millions	sur la tranche 1958/59
29	"	" 1959/60
28,5	"	" 1960/61
34	"	" 1961/62
117,5		

Nota :

Il y aurait lieu également de prévoir un système de prêts pour le démarrage des entreprises touristiques. Actuellement le lancement d'une opération touristique d'envergure est contrariée par l'absence d'entrepreneurs de transports disposant de moyens appropriés : autocars, vedettes, pour l'exploitation des circuits.

Il est bien évident que l'immobilisation de capitaux est difficilement concevable en l'absence de touristes, mais inversement les touristes ne peuvent venir avant que les entrepreneurs locaux soient équipés pour les recevoir. Il y a là un cercle vicieux qu'il faut briser, la venue des touristes pouvant être immédiate sur appel aux principales Agences, dès que l'équipement sera réalisé. Celui-ci ne peut l'être que par l'initiative privée.

Un système de prêt par les organismes métropolitains de crédit, sur aval des autorités territoriales, favoriserait le lancement de ces entreprises.

Une somme de 20 Millions serait nécessaire à cette fin.

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
27	25	23	21	96

Objectifs

Ces objectifs sont sensiblement les mêmes que ceux du plan cédent, c'est-à-dire :

Le développement rationnel du tourisme cynégétique par :

-la prospection et l'étude générale de la faune, de sa répartition et de sa densité ;

-la définition des régions les plus intéressantes (zones d'intérêt cynégétique) ;

-la prospection et l'étude systématique et approfondie de la faune de ces régions devant permettre, en toute connaissance de cause :

la création de parcs nationaux et de réserves de faune destinés à la récréation d'un large public ;

la création de domaines de chasse (réserves partielles de faune ou la chasse sportive est limitée et réservée aux porteurs de certaines catégories de permis et plus spécialement aux touristes), avec établissement d'un "plan de tri" pour chacun d'eux ;

la détermination d'une "possibilité" pour toutes les autres régions de chasse intéressantes ouvertes au tourisme, de manière à connaître le nombre de safaris susceptibles d'être supportés par celles-ci et à pouvoir y organiser le tourisme en conséquence.

-l'aménagement et l'équipement des parcs nationaux, réserves de faune, domaines de chasse et autres régions de chasse, notamment :

leur délimitation et leur signalisation

l'ouverture de pistes (pistes d'accès-circuits de chasse ou de vision), éventuellement la construction d'ouvrages d'art, de bacs etc...

la construction de campements d'importance variable, d'abris, d'observatoires, de miradors etc...

-la garderie effective des réserves de faune, domaines de chasse et autres régions de chasse ouvertes au tourisme cynégétique.

-l'exploitation rationnelle des richesses ainsi prospectées et aménagées, par :

la propagande
la formation de guides de chasse compétents et leur aide éventuelle

b) Le développement rationnel du tourisme halieutique par :

-la prospection et l'étude générale de la faune halieutique de sport.

-la définition des régions les plus intéressantes.

-leur étude approfondie

-leur aménagement et leur équipement en vue d'y faciliter l'accès et le séjour des touristes.

-leur exploitation rationnelle par

la propagande
l'aide éventuelle éventuelle à des entrepreneurs de tourisme halieutique.

2 - Prévisions pour le 3ème Plan

a) Tourisme cynégétique

La formation complète par les soins de l'administration de guides de chasse supplémentaires n'apparaît pas nécessaire.

Il n'y a plus lieu non plus d'intensifier notre aide aux guides. Une solution souhaitable serait la prise en charge du garage et du matériel actuellement à notre charge par un groupement officiel valable des guides archibaldiens. A défaut, la formule actuelle de location de matériel aux guides insuffisamment équipés, devra être maintenue et le cas échéant une partie du matériel auto renouvelée, tout en essayant de faciliter aux guides, par d'autres moyens, leur accession à la propriété de véhicules et d'équipements personnels.

Tous nos efforts par contre, devront tendre à une connaissance exacte de notre capital gibier et de ses "possibilités", condition sine qua non de sa mise en valeur rationnelle.

En effet, si dans l'état actuel de nos connaissances on sait bien où il y a du gibier intéressant en plus ou moins grande abondance, on n'a aucune idée précise de sa densité exacte ni de ses habitudes et en fait on ignore la quantité de gibier qui peut être prélevée chaque année sans entamer le capital. Quand par hasard on s' aperçoit, lorsqu'elle devient flagrante, de la diminution du gibier de telle ou telle espèce ou dans telle ou telle région, il est généralement déjà bien tard pour y remédier sans recourir aux moyens héroïques.

En fait, tant que nous ne serons pas arrivé à cette connaissance exacte de notre capital gibier et de sa possibilité il ne sera pas possible d'organiser rationnellement le tourisme cynégétique en A.E.F., dans l'impossibilité matérielle ou nous serons de :

fixer le nombre maximum de safaris pouvant être supportés par les différentes régions de chasse susceptibles d'exploitation.

distribuer ces safaris sur les différents domaines de chasse et autres régions cynégétiques, selon un parcellaire qui devrait être délimité par des pistes et sur lequel pourrait s'effectuer une véritable rotation des safaris, les différentes parcelles étant successivement ouvertes et fermées à la chasse.

Pour ce travail considérable d'inventaire et de prospection systématique comme pour celui de l'aménagement des réserves de faunes, des domaines et autres régions de chasse, ainsi que pour la garderie effective de l'ensemble, nous aurons besoin, (indépendamment du personnel à la charge du budget général : inspecteurs territoriaux et inspecteurs des Chasses titulaires, recrutés dans le personnel spécialisé des Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses), d'équiper chaque territoire d'équipes volantes de prospection et d'aménagement

une pour chacun des territoires du Sud, relevant de l'Inspecteur Territorial des Chasses
deux pour chacun des territoires du Nord, relevant des Inspecteurs des Chasses locaux.

La direction de ces équipes devrait être confiée, partie à de jeunes officiers ingénieurs, partie à de jeunes ingénieurs des travaux forestiers, les premiers étant destinés par la suite à assurer la relève des inspecteurs des Chasses, les seconds à devenir des surveillants de chasse ("game warden"), chargés de la supersurveillance des ensembles cynégétiques les plus importants, ainsi que de la protection des personnes et des biens dans leurs secteurs respectifs, notamment des chasses de destruction d'éléphants ("éléphant control").

Le domaine d'action de ces équipes se situera autour de Fort-Archambault (où les prospections menées au Sud-Est de cette ville devront être complétées) et surtout dans le Salamat (Tchad) et la région de Birao (Oubangui-Chari).

Enfin pour une surveillance effective des
25.000 km2 de parcs nationaux ;
100.000 km2 de réserves de faune ;
et 100.000 km2 de domaines de chasse

auxquels il faut souhaiter pouvoir parvenir rapidement, l'effectif actuel de 60 gardes-chasse devrait être porté progressivement à au moins 200, c'est-à-dire au moins 1 garde pour 100.000 hectares de terrain réservé. Cette dernière dépense devra être mise à la charge autant que possible, du budget général.

b) Tourisme halieutique

Au cours du 3ème plan on devrait :

-s'efforcer d'améliorer nos connaissances des poissons de sports et des conditions de leur pêche par une étude approfondie et plus systématique portant sur les deux régions apparaissant déjà comme les plus intéressantes :

le littoral atlantique pour la mer
le bassin du Tchad pour les eaux douces

-équiper en campements de pêche avec moyens d'accès (pistes-embarcations, terrains d'aviation de tourisme) les centres de pêche les plus intéressants et dont beaucoup nous sont déjà connus

-faciliter l'exploitation de nos ressources halieutiques par la propagande.

3) Rentabilité et incidences budgétaires des opérations prévues pour le troisième plan

Le nombre de touristes chasseurs venus en A.E.F. en 1956 a été de 134. Ce mouvement touristique a rapporté directement près de 4 millions au Trésor et créé un mouvement d'argent de l'ordre de 50 millions.

Malgré la méconnaissance où nous sommes de la "possibilité" exacte de notre capital gibier et bien qu'il semble que nous soyons probablement déjà près de la saturation dans certaines parties du Moyen-Chari et du Salamat, on est tout de même en droit d'espérer que lorsque seront ouverts au tourisme cynégétique tous les terrains favorables depuis l'Ennedi jusqu'à la grande forêt équatoriale, nous pourrons avoir annuellement en A.E.F. 600 touristes chasseurs représentant près de 20 millions de taxes et un mouvement d'argent d'environ 250 millions justifiant la présence d'une cinquantaine de guides et apportant un appoint non négligeable à l'essor économique du pays.

Quant au nombre des visiteurs susceptibles d'être attirés par nos parcs nationaux et nos réserves de faune, il est encore bien plus difficile à évaluer, étant déterminé pour beaucoup également par le développement économique général du pays (équipement routier notamment) et celui de l'équipement hôtelier, la clientèle des parcs nationaux et réserves de faune étant pour une part importante une clientèle de passage, venue dans la Fédération pour des raisons touristiques ou autres. En ce qui concerne l'A.E.F., contrairement à ce qui se produira en matière de chasse, les possiblités sont presque illimitées en ce domaine.

Quant au tourisme halieutique, enfin, s'il n'a encore attiré que quelques rares clients, ses possibilités apparaissent considérables et les seules côtes du Gabon et du Moyen-Congo devraient pouvoir attirer chaque année plusieurs centaines de touristes.

Envisageons maintenant, sous l'angle des dépenses, les repercussions budgétaires des réalisations envisagées sur le 3ème Plan.

A l'issue des quatre programmes annuels, la Fédération se trouvera devant les charges suivantes :

-l'entretien des pistes, campements et aménagements divers réalisés tant dans les parcs et réserves, domaines et autres régions de chasses que dans les centres de tourisme halieutique.
Ces charges devraient être modestes, si les travaux sont effectués régulièrement.

-la surveillance et la garderie des parcs nationaux, des réserves de faune, des domaines et autres régions de chasses ouvertes au tourisme.

Ces charges pour importantes qu'elles soient (6 européens et 140 gardes africains -août approximatif : 12 à 15 millions par an) devraient être largement couvertes par le supplément des recettes effectuées directement par le Trésor au titre des permis de chasse et taxes d'abattage qu'on est en droit d'attendre du seul mouvement de tourisme cynégétique extérieur.

Dans ces conditions, l'action préconisée au titre du 3ème Plan d'équipement semble particulièrement intéressante et rentable.

4) Prévisions chiffrées pour la répartition de la dotation demandée

1) Tourisme cynégétique

-Prospections - Inventaires - Classements - Aménagement des parcs nationaux, réserves de faune, domaines et régions de chasses.

Par équipe de prospection dirigée par un européen des cadres, doté de personnel africain, d'un véhicule et de matériel de campement.

3 millions pendant 4 ans 12 M.
pour 6 équipes 72 M.

-Balisage (140 gardes) = 3 millions par an
à la charge du Plan 1ère année 3/4 soit 6 M.
2ème " 1/2 " 4 M. soit en 4 ans
3ème " 1/4 " 2 M 12 M.

) Tourisme halieutique

-Prospections - études
1 million pendant 4 ans — 4 M.

-Aménagement des centres halieutiques
2 millions pendant 4 ans — 8 M.

Total général — 96 M.

qui pourraient être répart : comme suit :

1ère année	27
2ème "	25
3ème "	23
4ème "	21
	96

Cette somme ne comprend pas

-la couverture des dépenses de fonctionnement du Centre de Fort-Archambault - Conformément à la décision prise par le Comité Directeur du FIDES, il est envisagé d'inscrire au budget général ce crédit nécessaire à cet effet (12 Millions pour 4 ans).

-l'aide financière à apporter aux guides. S'il ne paraît pas opportun de subventionner les guides en place, il est au contraire souhaitable d'aider au démarrage des nouveaux venus qui veulent se consacrer à ce métier. Cette nécessité est d'autant plus évidente que le Centre de Fort-Archambault risque de ne plus disposer d'ici peu de temps, d'un nombre de guides suffisant pour faire face au développement accru de ses affaires cynégétiques. Il convient d'autre part de faciliter l'installation de guides nouveaux pour accroître la qualité et le rendement de ceux qui sont en place.

L'aide aux aspirants-guides (10 millions pour 4 ans) pourrait être accordée sous forme de prêts attribués à des conditions avantageuses par les organismes bancaires auxquels seraient, en contrepartie, fournis les garanties suivantes : accord préalable des Délégués au Tourisme cynégétique et aval du Grand Conseil.

-l'aide financière à apporter aux entreprises de tourisme halieutique (6 millions pour 4 ans). On pourrait envisager, à leur égard, une procédure de prêts bancaires assortis de garanties semblables à celles qui sont envisagées pour l'aide aux guides.

---

7 - Renouvellement de voies ferrées

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
55	-	-	-	55

A l'occasion de l'établissement du précédent Plan quadriennal l'A.E.F. avait présenté un programme visant à un renouvellement partiel du matériel du chemin de fer Congo-Océan en Service.

Ce programme, établi en fonction du trafic commercial alors enregistré sur le C.F.C.O., n'avait considéré que le renouvellement sur le tronçon Pointe-Noire/Holle (57 Kms).

Sans préjuger des besoins nouveaux qui découleront de l'exploitation du minerai de manganèse de Franceville, le volume actuel du trafic (450.000 tonnes environ) et l'état de la voie rendent indispensable la poursuite immédiate de ces travaux de renouvellement de voie sur le secteur situé entre les kilomètres 57 et 101.

Le programme de travaux sur ce second secteur est évalué à la somme de 110 Millions C.F.A.

La réalisation impliquerait, comme par le passé, la participation pour un montant égal du Fonds de Renouvellement du C.F.C.O., dont les disponibilités sont insuffisantes pour qu'il puisse supporter cette charge entièrement à lui seul dans un très court délai, et la Section Commune du Plan.

8 - Travaux du Mayombe.

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
24	24	-	-	48

Les réalisations envisagées par le Réseau dans la traversée du Mayombe se classent dans la catégorie des travaux absolument indispensables pour garantir la sécurité des circulations ferroviaires toujours plus nombreuses et qui s'accroîtront considérablement dans un proche avenir.

Il s'agit de recoupes de talus dont la pente, sensiblement verticale, facilite de dangereux et très importants éboulements.

A ce jour, 419.915 m3 de terres ont été remués, à savoir :
Déblais (dégagement d'éboulements et retalutage).....
..... 356.415 m3
Remblais 63.500 m3

Il avait été prévu tout d'abord que l'aide nécessaire accordée au Réseau sur les crédits du Plan prendrait fin avec la tranche 57/58.

Cependant, certains secteurs de voie présenteront encore un danger permanent d'éboulements.

Les estimations faites à la suite des relevés de cubature des talus encore non traités font apparaître la nécessité de terrasser 52.000 m3 entre Dirand et Tadi et environ 100.000 m3 entre le Tunnel du Daubé et le PK. 168.

La réalisation de ces travaux est impérative et urgente en raison des perspectives d'accroissement considérable du trafic dans les années à venir et des répercussions désastreuses que provoqueraient l'arrêt du trafic dû à des obstructions de la voie ferrée.

Ces travaux pourraient être échelonnés sur deux années. La dépense totale à prévoir est de 48 millions.

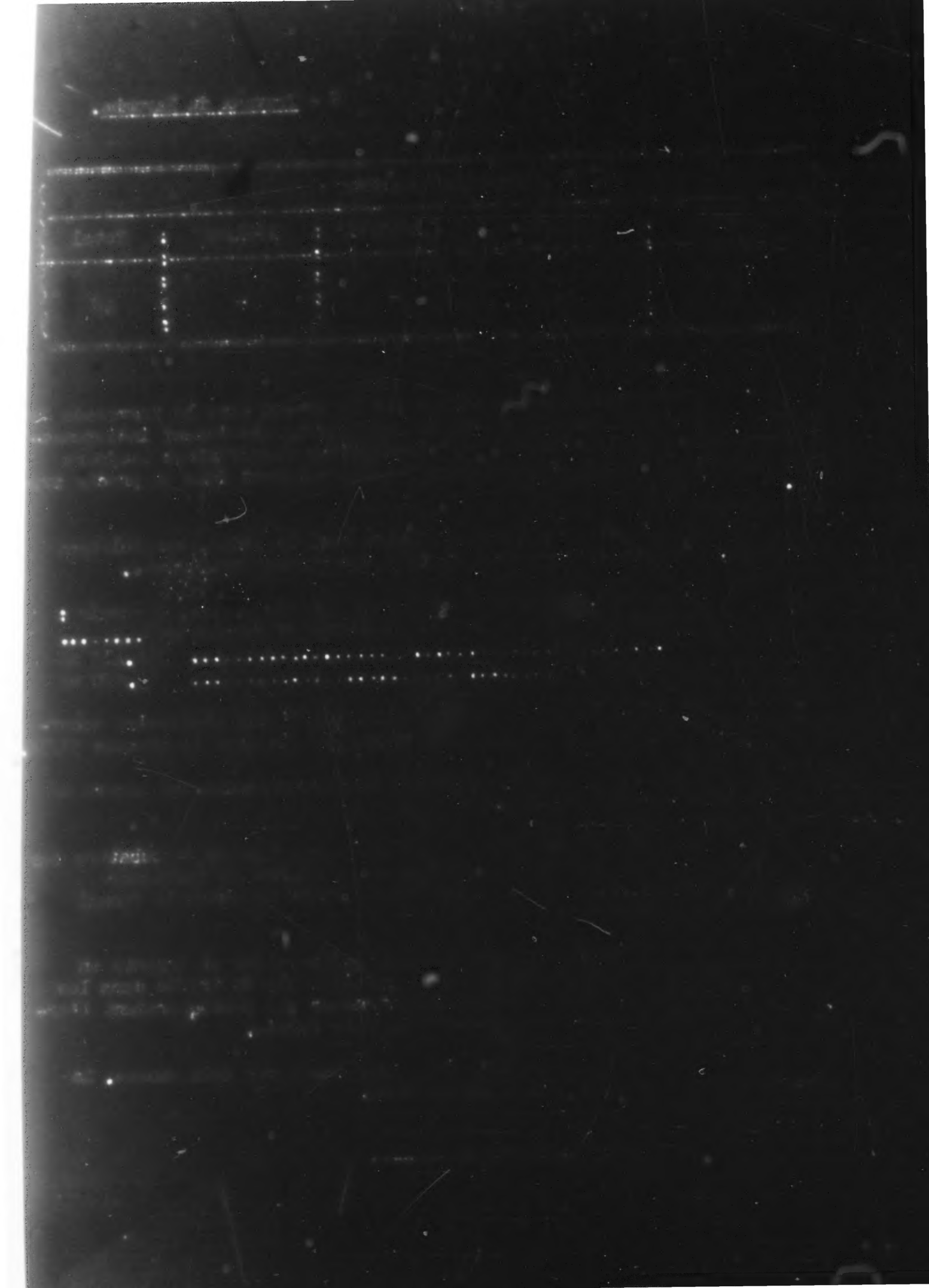

9 - Voie ferrée Bangui-Tchad

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
250	250	250	250	1.000

De tous les problèmes de communicationset de transport que pose un pays aussi vaste et aussi continental que l'A.E.F., le plus difficile et le plus controversé est celui de la desserte de la zone centrale Oubangui-Tchad.

Cette zone est tributaire de quatre voies d'accès :

- l'axe fédéral C.F.C.O. - Congo-Oubangui avec ses antennes vers Salo sur la Sangha et vers Bossangoa - Paoua,
- la voie camerounaise qui aboutit à Douala,
- la Bénoué, de Bururu à Garoua,
- la voie nigérienne : Lagos, Kano, Fort-Lamy ou Fort-Harcourt, Joos, Fort-Lamy.

Théoriquement chacune de ces voies possède sa zone d'attraction propre. On peut indiquer en première approximation que seule la région de Fort-Lamy est intéressée par la voie nigérienne, que la ligne de démarcation entre les zones tributaires de la Bénoué et de l'axe fédéral passe sensiblement par Bafkokoum et Dobe et qu'enfin le domaine de la voie camerounaise doit normalement se réduire à l'Oubangui occidental dont une partie peut d'ailleurs être avantageusement desservie par la Sangha.

Toutefois d'importants courants de transports se sont créés entre ces zones. C'est ainsi que 40 % des importations arrivant à Fort-Lamy par la voie nigérienne ont été acheminées sur les secteurs cotonniers du Logone, qu'un trafic relativement élevé - 10.000 tonnes environ par an - s'est maintenu entre Douala et Bangui etc...

On peut donc dire qu'aucune des quatre voies d'accès précitées ne s'est encore totalement imposée. Cela tient à ce que toutes, à des degrés divers, présentent des insuffissances qui deviendront flagrantes dès que la production des régions intéressées aura dépassé un niveau que les efforts accomplis pour leur équipement et leur mise en valeur doivent permettre d'atteindre rapidement.

Il apparaît notamment que les possibilités d'exportation par la Bénoué et les chemins de Fer nigériens se limiteront toujours aux tonnages dont nos voisins auront besoin pour équilibrer les trafics montée et descente de ces trois voies. Elles continueront donc à être pratiquement nulles sur les chemins de Fer nigérians et assez réduites sur la Bénoué dont le régime présente un caractère torrentiel accusé.

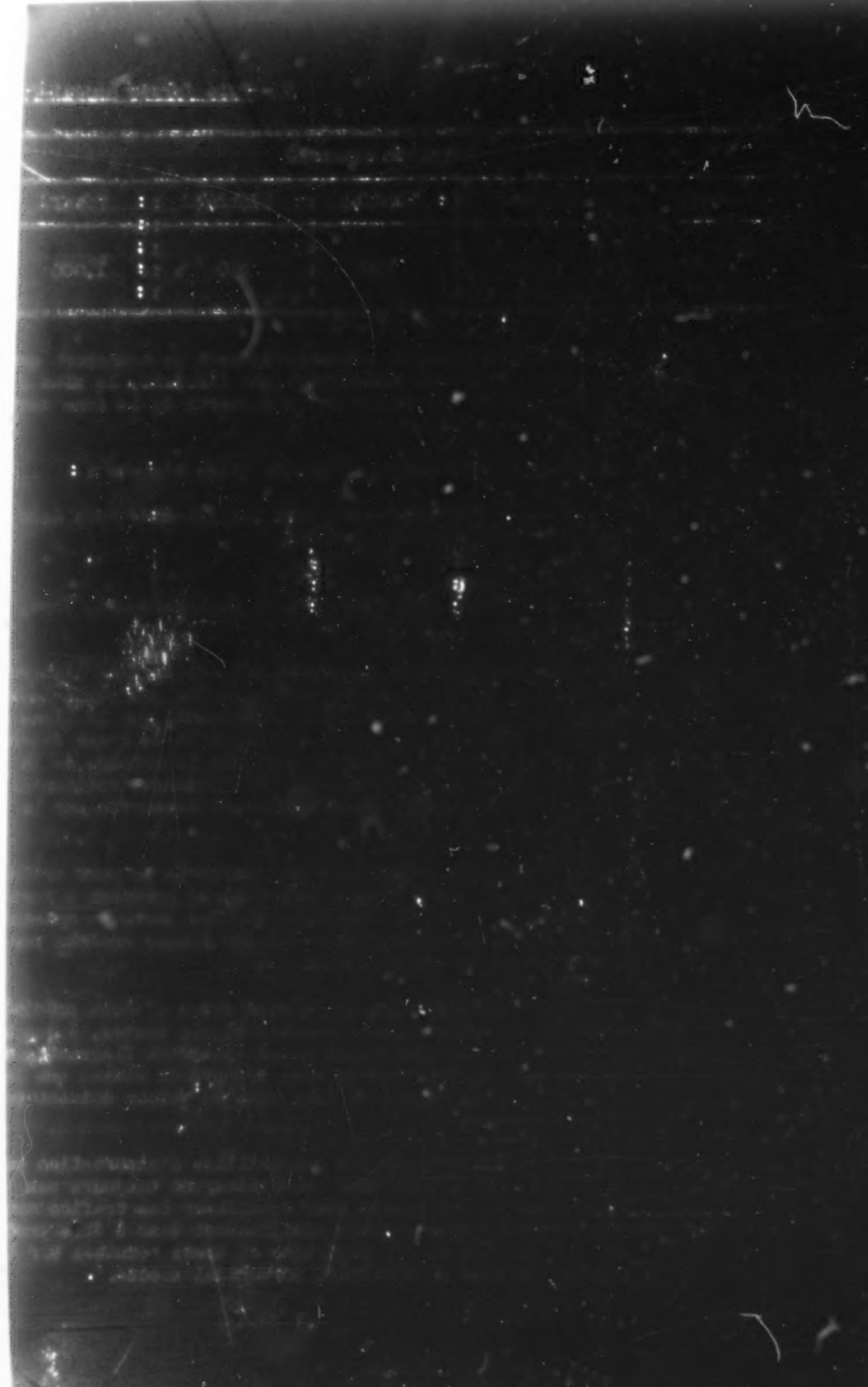

Qu'il s'agisse de l'eau, du fer ou de la route, l'A.E.F. se trouve également dans l'obligation d'accepter sans discussion les tarifs qui lui sont imposés par les transporteurs nigériens et on peut toujours craindre que ces tarifs ne deviennent prohibitifs sans qu'il soit possible de s'y opposer.

De son côté, l'axe fluvial fédéral, considérablement amélioré entre Pointe-Noire et Bangui, se poursuit en direction du Tchad par une route en terre qui si elle doit permettre des transports relativement économiques, en raison de ses caractéristiques générales, ne pourra jamais supporter un trafic bien supérieur à celui qui l'emprunte actuellement.

Les mêmes reproches peuvent enfin être faits à la voie camerounaise qui est en outre particulièrement onéreuse en raison de la distance qui sépare les régions desservies de Yaoundé ou Douala.

Une telle situation et l'incertitude qui en résulte exigent qu'on y porte promptement remède.

Plusieurs solutions sont actuellement étudiées dans ce but, parmi lesquelles les plus séduisantes sont :

- celle du chemin de fer Douala-Tchad
- celle du renforcement de l'axe fédéral.

Le chemin de fer Douala-Tchad, dont l'idée, après avoir sommeillé pendant une vingtaine d'années est à nouveau à l'ordre du jour, relierait directement Douala à Moundou.

Sa réalisation comporterait essentiellement la construction entre Yaoundé, terminus du chemin de fer du centre Cameroun, et Moundou, de 1.100 à 1.150 kilomètres de chemin de fer à voie métrique.

Elle permettrait de relier directement à la mer par un chemin de fer de 1.400 à 1.450 km, la région du Tchad dont les possibilités de développement agricole sont les plus intéressantes.

A ce titre, et si on fait abstraction des charges financières à assumer pour amortir correctement les dépenses de premier établissement qu'elle implique, l'idée du Douala-Tchad paraît particulièrement judicieuse.

Mais ces dépenses seront très élevées. Si certains les chiffrent en effet à 15 milliards seulement, il est probable qu'elles dépasseront 20 milliards, peut être largement.

Il n'est donc guère possible de se prononcer dès à présent sur sa rentabilité qui paraît en tout cas fort lointaine.

Pour l'A.E.F. ce chemin de fer qui serait presque entièrement situé en territoire camerounais ne pourrait d'ailleurs que jouer le rôle d'une voie d'accès ne contribuant que dans une faible mesure

à l'amélioration de la desserte proprement dite du Tchad et de l'Oubangui.

L'axe fédéral, pendant longtemps, a eu la réputation d'une voie longue, lente et incommode ; mais elle a été considérablement améliorée depuis 1947 époque à laquelle on pouvait écrire qu'il fallait quatorze mois aux peaux du Tchad pour arriver à Pointe-Noire.

Grâce à l'équipement du Port de Pointe-Noire, du C.F.C.O., du Port de Brazzaville, grâce à l'effort accompli par la Compagnie Générale des Transports en Afrique (C.G.T.A.) pour renforcer et moderniser sa batellerie, grâce enfin aux travaux entrepris en 1949 sur l'Oubangui et qui se poursuivent actuellement, les délais d'acheminement de Pointe-Noire à Bangui sont maintenant réduits à un mois et descendent parfois à 3 semaines.

L'achèvement des travaux d'aménagement du seuil rocheux de Zinga et l'amélioration progressive du chenal navigable qui résulte des dragages exécutés chaque année sur l'Oubangui, doivent encore permettre des gains appréciables tant sur les délais de route que sur les prix des transports.

Le seul point faible de l'axe fédéral réside donc dans l'insuffisance, qui a déjà été soulignée, de la route qui le prolonge en direction du Logone à partir de Bangui.

Pour remédier à cette insuffisance deux solutions ont été envisagées : celle de la route à grand trafic et celle du chemin de fer à voie de 60 cm.

La configuration de la Cuvette Tchadienne - pays sans relief - et la nature des sols qu'on y rencontre, sont telles que la construction de routes lourdes à grand trafic y reviendrait extrêmement cher.

A lui seul le prix au kilomètre d'une chaussée de 5 à 6 mètres, serait de l'ordre de 12 à 15 millions alors que celui du chemin de fer à voie de 60 doit, plateforme et ouvrages compris, rester voisin de 8 millions.

L'intérêt de la voie ferrée devient donc évident si on considère que le problème à résoudre n'est pas seulement celui des accès mais aussi celui de la desserte même du Tchad et de l'Ouest de l'Oubangui.

Dès lors il est naturel d'envisager de relier ce réseau à la voie fédérale par un chemin de fer de mêmes caractéristiques qui, s'il coûterait un peu plus cher que la route en Oubangui-Chari, pays accidenté où les sols sont excellents du point de vue routier, compensera rapidement la différence dès qu'il pénétrera dans la Cuvette tchadienne.

Ce chemin de fer qui en première étape relierait Bangui à Bossangoa, Goré et Moundou ou plutôt Doba centre de gravité de la zone cotonnière du Logone-Chari, aurait environ 700 kilomètres de long.

De l'avis général, sa construction et ses équipements de démarrage reviendraient à 6 milliards environ.

Il permettrait de mettre en service de trains de 200 tonnes de charge utile et corrélativement d'assurer sans difficulté un trafic annuel de 600 à 700.000 tonnes de bout en bout.

Dès que ce trafic atteindrait 150.000 tonnes le prix de revient net (charges financières non comprises) de la tonne kilométrique y serait de l'ordre de 5 francs.

D'après les études faites, ce prix serait sensiblement équivalent à celui qui pourrait être obtenu sur le Douala-Tchad à la même époque.

La concentration sur une même voie de la totalité du trafic intéressant le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad, permettrait d'obtenir, avec le développement de ces Territoires, des tarifs de transport de plus en plus bas et nettement inférieurs à ceux du Douala-Tchad.

Ainsi, et bien qu'elle soit plus longue, la voie fédérale prolongée par le chemin de fer à voie de 60 Bangui-Tchad, paraît-elle devoir soutenir avantageusement la comparaisor avec le Douala-Tchad du point de vue du prix de revient net des transports.

Si l'on tient compte de l'amortissement des dépenses de premier établissement correspondant à l'une et l'autre solution envisagées, si l'on considère que les deux cinquièmes environ du tonnage destiné aux Territoires du Nord sont constitués par des carburants acheminés directement à partir de Léopoldville où leur prix "sortie dépôt" est moins élevé qu'à Douala (1), la balance doit même pencher assez nettement en faveur de la voie fédérale pendant de nombreuses années.

En outre, au moment où l'énormité des investissements nécessaires pour sa mise en valeur impose des choix, la disproportion entre les dépenses à envisager pour construire le Douala-Tchad ou le Bangui-Logone, constitue un élément de décision très important.

La disproportion des délais de réalisation doit également être prise en considération.

Estimation des dépenses

En admettant les caractéristiques qui suivent :

- déclivités compensées maxima de 15 mm. p.m.
- rayons minima 200 m.

(1) Prix de l'essence tourisme sortie dépôt Léopoldville 1.560 F. l'hectolitre contre 1.610 F. à Douala.

- largeur en crête de la plateforme 3m,20
- traversées de voies de 65 Kg au mètre,
- 700 litres de ballast graveleux au mètre,

l'estimation du coût de la construction du kilomètre de voie s'établit comme suit :

- Etudes et contrôle des travaux	300.000
- Déforestage - Dessouchage - pistes de service	400.000
- Terrassements ordinaires (5.000 m3 équilibrés)	1.500.000
- Déblais rocheux (600 m3 environ)	900.000
- Ouvrages d'art, dallots, aqueducs	1.600.000
- Ballastage graveleux	700.000
- Voie (65 Kg au mètre à 40 F. y compris transport à pied d'oeuvre, pose, croisements, garages etc...)	2.600.000
	8.000.000

Le prix de 8 millions au kilomètre doit être considéré comme un minimum pour une voie de 60 cm. à bonnes caractéristiques (côte rouge moyenne de la plateforme voisine de 1m,10) permettant l'utilisation de rames de 200 tonnes de charge utile.

Le coût de la ligne Bangui-Boba (700 Km), y compris les imprévus est évalué à 6 milliards.

Les années de financement devraient être les suivantes :

a) - sur la première tranche coût des études, commandes de matériel, ouverture des chantiers	2.000.000.000
b) - sur la tranche 1959/60 réception du matériel, poursuite de travaux	1.500.000.000
c) - sur la tranche 1960/61	1.500.000.000
d) - sur la tranche 1961/62	1.000.000.000

La participation de la Section commune et des sections Territoriales de l'A.E.F. serait de 500 Millions C.F.A. par an, ainsi répartis

- Section Commune	250	Millions
- Section Tchad	100	"
- Section Oubangui-Chari	100	"
- Section Moyen-Congo	50	"

10 - Etudes routières

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
35	35	35	35	140

Il a été signalé que l'ensemble des travaux de routes, sans exception, seraient financés sur les Sections Territoriales de l'A.E.F.

Par contre se pose la question de l'imputation des crédits nécessaires à la poursuite des études routières.

Des trois solutions possibles : imputation en totalité aux Sections Territoriales, inscription répartie entre les Sections Territoriales et la Section Commune, et imputation en totalité à la Section Commune - c'est cette dernière solution qui a paru préférable et a reçu l'agrément des chefs de Territoires lors de la Conférence des Gouverneurs d'Avril 1957.

L'utilité des études routières est évidente. Le réseau principal, conçu comme l'ossature du trafic extérieur de la Fédération (ravitaillement et évacuation de la production), présente encore des lacunes. Quelques régions à vocation économique certaine attendent encore leur déblocage, c'est-à-dire l'aménagement de routes telles que les tarifs de transports n'y soient pas un obstacle au développement économique. Les liaisons entre les principales routes sont encore insuffisantes, surtout dans les Territoires du Nord, et cette situation est préjudiciable à une organisation optimum des transports qui exige plus de souplesse dans la répartition des zones d'influence et dans l'utilisation du parc matériel roulant. Les réseaux secondaires, dont l'aménagement a été largement entrepris sur le Deuxième Quadriennal, devront être encore sérieusement amélioré ; les tarifs routiers en dépendent, si l'on considère que le même matériel circule sur les grandes routes et leurs ramifications et que ces tarifs sont en fonction des plus mauvais tronçons parcours à cause des dégradations excessives qu'y subit le matériel.

L'extrême variété des conditions locales dans les régions où s'effectueront les travaux, et le caractère même des études routières dont le volume définitif, pour un itinéraire donné, est fonction de facteurs qu'il n'est pas possible d'apprécier exactement à priori (notamment la nature des sols), expliquent que le programme des études doive présenter assez de souplesse pour pouvoir être modifié en fonction des besoins, difficultés ou facilités apparues en cours d'exécution, et que son montant doive être assez élevé pour permettre une telle latitude d'adaptation - Affecter à chaque Territoire un crédit d'études routières dont le montant sera forcément très limité, c'est lui interdire en fait de procéder à toute modification un peu importante en cours de tranche aussi souhaitable que soit cette modification.

res à une seule rubrique du Plan - dès lors normalement ouverte à la Section Commune - pallie cet inconvénient majeur et permet d'assurer une utilisation aussi rationnelle et adaptée que possible de ces crédits.

Ajoutons que les études routières impliquent souvent l'intervention de travaux de laboratoire et que ceux-ci ne sont possibles pour le moment qu'au laboratoire de Brazzaville, les Territoires étant dépourvus d'établissements similaires dont le coût de construction et de fonctionnement serait sans rapport avec le volume des études à leur confier.

Il va de soi que la dotation pour études routières ouverte à la Section Commune serait pour l'essentiel déléguée aux Territoires. Ne serait utilisé à Brazzaville que le crédit nécessaire à la couverture financière des études réalisées à Brazzaville sur la demande des Territoires et au fonctionnement du Bureau d'études et du laboratoire de Brazzaville.

Enfin la levée de matricules reste plus que jamais une condition importante pour la détermination et la réalisation des travaux de route dans le Groupe. En l'absence de cartes à grande échelle, les matricules constituent un levé linéaire précis (plan et profil en long), permettant d'archiver de façon complète les renseignements directement utiles à la mise en oeuvre et à la poursuite des travaux, sans que la valeur de ces renseignements soit liée à des facteurs personnels variables avec la qualité et l'ancienneté du personnel en service au moment considéré. L'efficacité et, compte tenu des erreurs ainsi évitées, la rentabilité de cette opération sont certaines.

Le montant de la dotation annuelle à inscrire au Troisième Plan peut évaluer à 35 millions C.F.A. ainsi répartis :

- études préalables aux travaux	20	Millions
- matricules	7	"
- laboratoire et Bureau d'études routières	8	"
	35	Millions

soit 140 millions pour l'ensemble du Quadriennal.

11 - Etudes maritimes

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
11	11	11	11	44

Les études menées chaque année sur les côtes d'A.E.F. par la mission du service hydrographique de la Marine devront être poursuivies au cours du 3ème Plan Quadriennal pour compléter les levers des mouillages d'Equata et de Batanga, la reconnaissance de l'estuaire de l'Ogooué, la remise à jour des cartes relatives aux abords du Cap Lopez, des mouillages d'Iguela, de Seté Cama ainsi que des estuaires de la Conkouati, de la Numbi et du Kouilou et d'une façon générale l'exécution des levers de grandes sondes sur les routes maritimes.

La participation annuelle demandée par la Marine Nationale s'élève à 10,5 CFA auxquels il convient d'ajouter un crédit de 0,5 pour permettre aux services locaux de procéder à certaines études telles que sondages exceptionnels, études de marées, de houles ou de courant.

Au total, 44 millions répartis par tranches annuelles égales.

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
100	150	150	200	600

Le développement du port de Pointe-Noire est lié dans l'immédiat à l'exploitation du manganèse de Franceville susceptible de dépasser dès les premières années 600.000 T. et d'atteindre rapidement 1 million de tonnes. Indépendamment par conséquent des extensions qu'entraînera l'installation de puissantes industries de transformation tributaires de la construction du barrage du Kouilou, l'équilibre actuel de l'exploitation du port en fonction des postes à quai utilisables va se trouver rompu à brève échéance.

Les conventions passées avec COMILOG prévoient l'utilisation du môle G (200 m de quai par fonds de 10 m) par les navires minéraliers et pétroliers, et bien que l'exclusivité d'accostage ne soit pas réservée à ces seuls navires il est établi que le nombre de jours d'attente passera de 46 actuellement à plus de 220. L'accroissement du trafic qui résultera des travaux d'installation de la mine et du chemin de fer minier, et ultérieurement de la construction du barrage du Kouilou majoreront encore ce chiffre.

C'est dire qu'à brève échéance l'exploitation du port sera rendue difficile, attendu principalement :

1°/- que le quai G ne pourra plus être utilisé pour le chargement du bois dont le tonnage exporté atteint actuellement 120.000 tonnes par an, et que le seul poste susceptible d'être consacré à ce trafic restera le poste 4 du quai D offrant des fonds de 9m à des unités qui en pleine charge calent 9,50 m environ.

Ce dernier poste serait ainsi occupé 25 jours par mois en moyenne pour le chargement des grumes.

2°/- que les navires calant 9 m et plus, en charge autres que les minéraliers, les pétroliers et la navires chargeant les bois ne disposeront pratiquement d'aucun poste à quai satisfaisant.

Le programme d'extension du port actuellement à l'étude prévoit dans ses grandes lignes non seulement les aménagements réservés à la grande industrie, mais le développement du port de commerce proprement dit et à ce titre la construction au fur et à mesure des besoins d'une série de môle de 600 m x 200 m offrant chacun 6 ou 7 postes à quais.

En première urgence, il conviendrait de retenir l'exécution du premier de ces môles de façon à offrir vers 1960 deux postes supplémentaires par fonds de 10 m qui seraient principalement consacrés à un trafic de bois.

La rédaction du projet d'exécution de ce môle comporte un certain nombre d'études en cours ou sur le point d'être entreprises. Il est évident que la réalisation et l'aménagement complet d'un tel ouvrage se feront par étapes au fur et à mesure de l'accroissement des besoins du port, mais que la première étape devra comprendre la majeure partie des dragages et des remblaiements, même si l'on n'envisage que la construction de 2 postes à quai par fonds de 10 m et si l'on admet par ailleurs des ouvrages provisoires de retenue des terre-pleins.

Seule une étude complète de ce projet permettra de fixer le montant définitif des travaux d'ensemble et de fixer l'importance des crédits nécessaires à l'exécution de chaque tranche. Toutefois une estimation sommaire permet de fixer approximativement à 600 millions C.F.A. la dépense correspondant à la première étape qu'il serait indispensable de réaliser au cours du 3ème Plan Quadriennal.

La répartition annuelle des crédits demandés serait la suivante :

1958/59	100	M.
1959/60	150	"
1960/61	150	"
1961/62	200	"
Total	600	M.

13 - Etudes de voies navigables

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
13,5	26,5	25,5	13,5	79

Il est nécessaire de poursuivre les études engagées sur l Second Quadriennal pour dégager un programme d'amélioration progressi ve des conditions de la navigation sur le réseau fluvial de l'A.E.F.

Ce réseau fluvial comprend en réalité deux catégories de voies d'eau - Les unes présentent un intérêt interterritorial indis- cutable ; ce sont le Congo jusqu'à son confluent avec l'Oubangui, l'O bangui jusqu'à Bangui, le Logone et le Chari à partir de Moundou et d Bousso (ou même Fort-Archambault), et la Sangha à partir de Salo - Les autres voies sont d'intérêt strictement territorial : affluents de la rive droite du Congo et de l'Oubangui, rivières du bassin de l'Ogoo etc...

C'est à Brazzaville qu'est basée la brigade d'études cha gée jusqu'à présent des études à réaliser sur l'une et l'autre catégo ries de voies d'eau. Il est normal qu'elle continue à avoir la charge des études sur les voies d'intérêt interterritorial, de loin les plus importantes. On pourrait concevoir par contre, comme suite à la récen te déconcentration administrative, que chaque Territoire procède à la mise en place d'une brigade qui se consacrerait aux études sur les voies d'intérêt territorial. Mais il est évident que le coût de cette opération serait absolument exhorbitant si l'on considère le volume du travail et le rythme d'activité des bases ainsi créées. L'unanimit s'est faite à la Conférence des Gouverneurs d'Avril 1957 pour que la b se de Brazzaville continue comme par le passé à couvrir l'ensemble de l'opération.

Les études auront trait plus spécialement à l'Oubangui et au complexe Logone-Chari.

Pour l'Oubangui le but poursuivi reste l'établissement de documents cartographiques et hydrographiques précis nécessaires à la navigation. L'un des points les plus importants à étudier reste la détermination du profil en long fleuve qui conditionne l'étude sys tématique des fonds dans le bief sableux et pourrait permettre de poursuivre la recherche méthodique des lois d'évolution des bancs de sable et des chenaux afin de mieux orienter chaque année l'action des

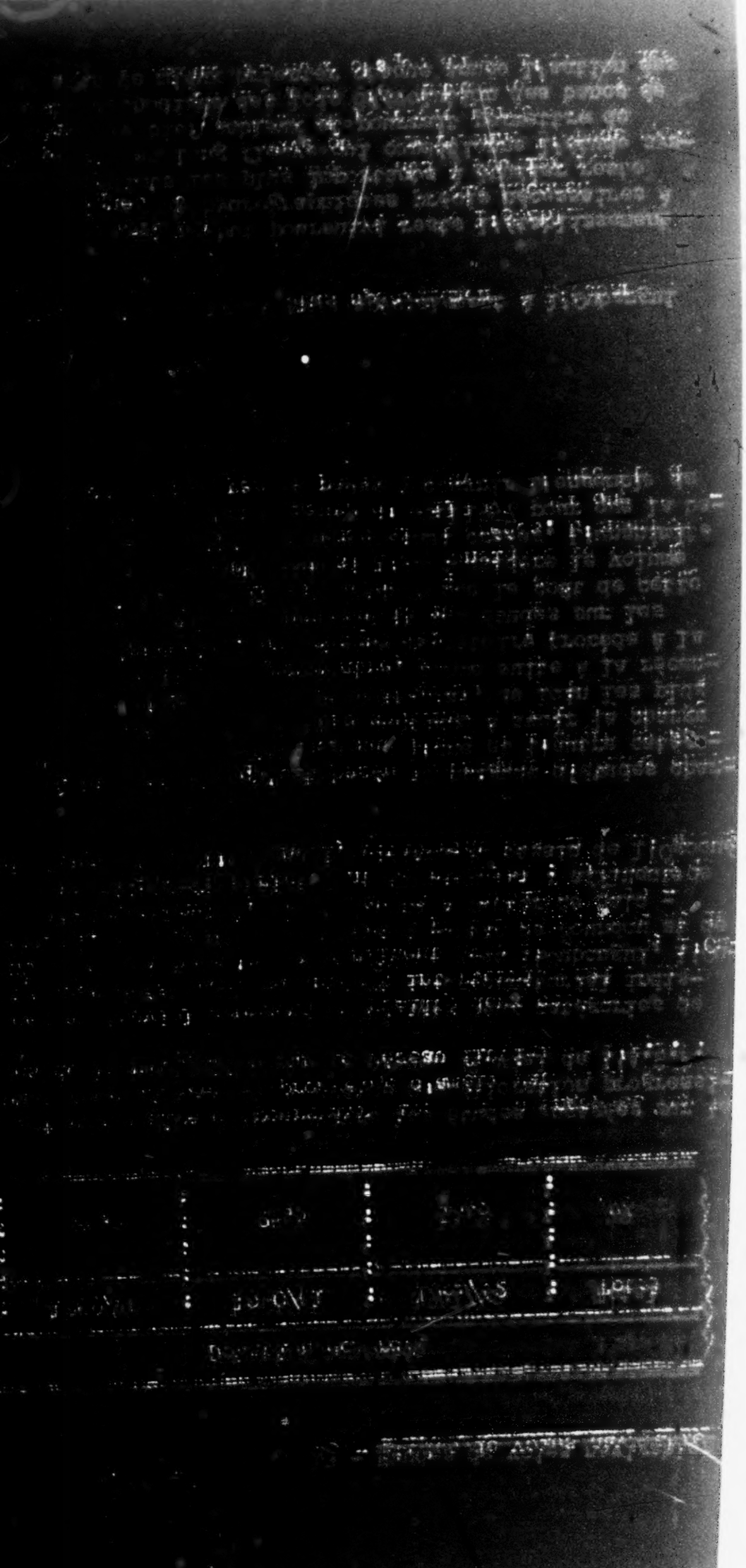

dragues en service. Ce travail ne saurait être mené à bien avec le seul personnel en service et il conviendrait d'en confier l'exécution à une Entreprise spécialisée qui recevrait le plus large concours de la brigade d'études et de son matériel. On peut estimer à 25 M., répartis sur 2 campagnes le montant de la dépense à prévoir pour déterminer le nivellement du fleuve.

Quant au Haut-Oubangui, on a pour le moment une connaissance suffisante des seuils rocheux qui l'entravent. L'activité de la brigade d'études ne portera donc sur les levés des seuils de l'Eléphant, de Palambo et de Satéma qu'une fois réalisées les études plus urgentes sur les rivières secondaires : Sangha et son affluent la N'Goka, Likouala-Mossaka et Kouyou auront été menées à terme.

L'amélioration de la navigation sur le Logone et le Chari reste sans doute subordonnée aux conclusions des études relatives à la liaisons Bangui-Tchad par voie ferrée.

Il est probable que, lorsque celles-ci seront avancées, il y aura lieu d'envisager une coordination de l'exploitation du réseau navigable considéré et de l'antenne ferroviaire qui le rattachera au chemin de fer Nord Sud. L'établissement des documents hydrographiques constitue une entreprise tributaire du régime des rivières et doit porter sur plusieurs saisons. Il convient dès à présent d'en prévoir l'exécution.

Signalons enfin que, comme il a été fait depuis 1952, il sera demandé à l'ORSTOM de procéder pour le compte de la Fédération à quelques études ou travaux de détail, consistant notamment en des mesures de courant et de débit et des observations limnimétriques. Ces travaux sont remboursés à l'ORSTOM sous forme d'une subvention annuelle de l'ordre de 1 million environ.

°

° °

Le montant de cet ensemble d'études est fonction principalement de l'organisation et du fonctionnement de la brigade d'études qui comprend actuellement :

a) Personnel Européen : 1 ingénieur, 2 hydrographes, 1 officier de port, 1 maître mécanicien

b) Matériel : 2 bâtiments automoteurs de 150 et 200 CV avec logement, 2 chalands habitation, matériel technique et de servitude.

Il faut tenir compte également de certaines dépenses nouvelles justifiées par l'ancienneté d'un matériel en service depuis 8 ans. Il conviendra notamment de remplacer les moteurs à essence équipant les 2 vedettes de servitude par des moteurs diesel de 30 CV.

La décomposition annuelle des crédits nécessaires se répartit en moyenne comme suit :

	Dépenses annuelles	Total Plan Quadriennal
1 - OUBANGUI et AFFLUENTS		
Personnel permanent	4,2	16,8
Personnel saisonnier	1,3	5,2
Fonctionnement - entretien - réparat.	2,7	10,8
Subvention à l'office de la recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer	1	4
Etablissement de documents cartograp.	0,8	3,2
T O T A L	10,0	40,0
II - CHARI-LOGONE	3,5	14
TOTAL GENERAL	13,5	54

total auquel il convient d'ajouter, pour la détermination du nivellement du fleuve, 25 Millions dont 13 Millions au titre de la 2ème année et 12 Millions au titre de la 3ème année.

La répartition des crédits demandés s'établit en définitive comme suit :

1ère année	13,5
2ème année	26,5
3ème année	25,5
4ème année	13,5
	79,0 M.

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
105	58	52	46	261

Le volume "Bilan des deux premiers Plans Quadriennaux" a éveloppé le but des opérations entreprises jusqu'à ce jour en vue e l'aménagement des seuils et des rapides en A.E.F.

Rappelons que l'existence de nombreux seuils sableux et e nombreux rapides dans le système hydrographique de l'A.E.F., otamment sur la portion fluviale Congo-Oubangui de l'axe dit édéral, était une entrave très sérieuse à la navigation, qu'elle renait ou interrompait durant de longs mois. Le but recherché étant e rendre la navigation permanente pour des embarcations d'un onnage aussi élevé que possible, des travaux considérables ont été ntrepris sur le second Plan Quadriennal en vue d'établir une passe ans le seuil rocheux de Zinga, de détruire les obstacles rocheux solés, d'approfondir les seuils sableux, de baliser le chenal qui es franchit et souvent d'en rectifier le tracé dans les passages rop sinueux pour permettre les manoeuvres des convois.

Les premiers travaux ont été entrepris en 1951. Ils ont onservé un caractère expérimental jusqu'en 1953. Commencés à inga, étendus par la suite à une grande partie des obstacles ro- heux et des seuils situés en aval (20 seuils traités sur 40), on eut considérer qu'ils ont atteint le premier but qu'on s'était roposé, puisque la navigation est désormais possible pratiquement oute l'année pour des bateaux de 1 mètre de tirant d'eau.

Il convient de poursuivre l'effort entrepris pour éliminer es obstacles rocheux encore existants, améliorer la passe de Zinga n vue d'accroître la sécurité de la navigation aux basses eaux le travail à l'explosif n'étant plus suffisant, l'achat d'une ilonneuse sera indispensable), et, maintenant que le problème d'hy- raulique pure concernant cette artère fluviale peut être abordée, our effectuer dans les zones des seuils sableux les travaux de orrection du lit ou des berges rendant possible ultérieurement la uppression de tout dragage dans un certain nombre de seuils actuel- ement mouvants.

L'organisation des chantiers serait la suivante :

	Personnel européen	Matériel flottant
Balisage	1 Officier de port 1 maître de port 1 mécanicien	2 balisseurs 1 chaland habitation 3 vedettes de servitude
Dragages	(pour 2 brigades) 2 chefs de brigade 2 dragueurs 4 mécaniciens	(pour 2 brigades) 2 dragues 2 remorqueurs 2 chalands-ateliers 3 barges à déblais 2 chalands-citernes 4 vedettes servitude 2000 m.conduite de refoulement
Déroctage	1 conducteur de travaux	Matériel de dérocheme 2 bateaux grues 2 chalands habitation 1 barge à déblais 2 vedettes 3 baleinières
Contrôle et ateliers de la Base Fluviale	1 ingénieur 1 adjt.technique 2 maîtres mécaniciens 1 capitaine d'armement 1 comptable	3 vedettes

Notons que la base fluviale, sise à Brazzaville, est une base de ralliement, de révision du petit matériel, de coordination des études et de passation des marchés.

La répartition des crédits nécessaires ressort du tableau suivant :

Nature des opérations	Prévisions annuelles
I - Balisage	
-personnel permanent	6,2 Millions
-personnel saisonnier	2,3 "
-fonctionnement des unités flottantes	4,5 "
-matières consommables, bouées, signaux	4 "
-balisage Haut-Oubangui, Ouaka, Kotto	3 "
Total	20 Millions
II- Dragages	
-personnel permanent	10 Millions
-personnel saisonnier	3,5 "
-fonctionnement dragues et unités flottantes	14,3 "
-matériel de bord, apparaux	2,5 "
Total	30,3 "
III- Seuil de Zinga et déroctage autres seuils rocheux	
-matériel de dérochement	40 M. seulement p.m. en 1ère année
-seuil de Zinga	4 Millions
-personnel permanent	2,5 "
-personnel saisonnier	3,5 "
-fonctionnement des unités flottantes et réparations	2 "
-matériel de perforation, explosifs, fonctionnement, entretien, divers	12 Millions
Total	
IV- Base Fluviale	
-personnel permanent	5 Millions
-personnel saisonnier	2,5 "
-fonctionnement	1,2 "
Total	8,7 "
Total général	71 Millions

Cette estimation tient compte de la nécessité d'améliorer les installations à bord du bateau baliseur (3 M) et de remplacer les moteurs à essence en service sur les vedettes depuis 8 ans par des moteurs diesel de 30 CV (soit 6 x 0,8 = 4,8 M).

Compte tenu de ce qu'une partie des travaux de balisage et de dragage constitue des dépenses d'entretien quasi permanentes, il est prévu que leur financement sur la Section Commune sera progressivement réduit à un montant égal à la moitié de leur total, soit (en millions C.F. .)

	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62
Balisage	17,5	15	12,5	10
Dragage	26,5	22	18,5	15

---

15 - Lutte contre les jacinthes d'eau

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
13	9	9	9	40

L'équipement acquis au titre des deux premiers plans (1 baliseur et 3 vedettes) ne représente qu'une partie du matériel nécessaire pour organiser efficacement la lutte contre les jacinthes d'eau.

Dès Juillet 1958, il conviendrait que les brigades affec. à la destruction de ces plantes aquatiques puissent être organisées comme suit :

Personnel européen	Matériel
1 chef de brigade	
1 mécanicien	1 chaland habitation
	3 vedettes

Les brigades constituées comme indiqué plus haut travailleront tout d'abord séparement l'une sur l'Oubangui en amont de la zone dont les Belges doivent assurer le nettoyage, l'autre sur la Sangha et les autres affluents de la rive droite du Congo, en amont de la zone où ces rivières sont en intercommunication complète avec le Congo par un réseau de bras dont il est inutile d'envisager le nettoyage avant l'arrivée des équipes Belges.

Au moment où celles-ci qui traitent le Congo depuis Stanleyville en redescendant vers l'aval, atteindront l'embouchure de l'Oubangui, les deux brigades feront leur jonction pour nettoyer complètement les biefs aval des affluents de la rive droite du Cong

Il est à présumer que ce programme ne pourra être mené à bien avant deux ou trois campagnes. Ultérieurement un travail permanent de surveillance et de nettoyage devra être effectué tant sur l'Oubangui que sur les affluents du Congo.

Dans ces conditions les investissements à prévoir peuvent se décomposer comme suit :

1°/- Matériel flottant

3 vedettes	4 Millions

2°/- Dépenses annuelles

a)	personnel Européen	2,5 "
b)	personnel africain	2 "
c)	carburant, lubrifiant	1 "
d)	carénage, entretien matériel flottant	0,5 "
e)	produits herbicides et matériel de bord petit matériel	3 "
	Total	9 Millions

Total Général

Matériel	4 Millions
fonctionnement : 9 x 4	36 "
	40 Millions

16-Protection de la navigation aérienne

Dotation demandée					
	58/59	59/60	60/61	61/62	Total
Protection radio	30	30	30	30	120
Protection météo	10	10	10	10	40
Total	40	40	40	40	160

A - Protection Radio

Parallèlement au développement de la technique aéronautique qui se traduit par la mise en service d'aéronefs toujours plus puissants et toujours plus rapides, l'infrastructure de radionavigation doit évoluer constamment, en s'adaptant aux nouvelles exigences des utilisateurs.

C'est ainsi qu'il convient d'envisager dès maintenant :

-le remplacement des matériels Haute fréquence et Moyenne Fréquence par des matériels très Haute Fréquence.

-l'utilisation de radiotélétypes pour les liaisons du Service Fixe Aéronautique.

Dans un premier stade, correspondant à la période 1958/62, les aérodromes les plus importants pourront être équipés, dans les conditions susvisées, avec l'ouverture d'un crédit de trente millions de Fr. par tranche annuelle du Plan, se décomposant comme suit, compte tenu des différents postes à prévoir :

-Achat matériel Très Haute Fréquence (V.O.R. et T.V.O.R.) et accessoires (Lots de rechange et groupes électrogènes)	15.000.000
-Achat matériels Radiotélétype (téléimprimeurs, système coquelet, caisson A3)	5.000.000
-Installation matériels susvisés dans stations et bâtiments à aménager (Socles, câblages, raccordement, champs aériens, adduction électrique)	4.000.000
Total par tranche annuelle	30.000.000

La mise en place de l'ensemble de ces matériels particulièrement modernes, permettra de récupérer certaines aides-radios à la navigation aérienne qui seront évidemment aussitôt réinstallées sur des aérodromes jusqu'ici moins favorisés.

Protection de la population civile

Allemagne

l'Infrastructure de radionavigation de l'Afrique Equatoriale Française se trouvera non seulement renforcée par l'augmentation du nombre d'aides-radio en exploitation, mais encore enrichie par la mise en service de matériels plus récents.

Ceci dit, il est très difficile de préciser la part à attribuer aux divers Territoires sur le crédit annuel de 30 millions.

En effet, au fur et à mesure des livraisons des divers matériels de radionavigation et de télécommunications, il conviendra de tenir le plus grand compte, pour les mises en place, des conditions particulières à chaque aérodrome telles que type d'aéronef le desservant régulièrement, nombre de mouvements, possibilités d'installation, état d'avancement des constructions de bâtiments, puissance électrique disponible à la Centrale autonome, facilités d'extension du champ d'aériens, mode d'exploitation choisi compte tenu des disponibilités en personnel spécialisé, pièces de rechange, crédits de fonctionnement.

Quoi qu'il en soit, l'exécution du plan 58/62 devrait permettre les réalisations suivantes :

-Achèvement de la couverture par Radiophares très Hautes Fréquences type VOR;

Commencée avec les tranches 56/57 et 57/58 du Plan 54/58, cette couverture sera complétée sur les premières tranches du Plan 58/62 et comprendra au total, les radiophares VOR de : Berbérati, Fort-Archambault, Franceville, Libreville, Makoua, Moundou, Oyem.

-Installation de balisages d'atterrissage très Hautes Fréquences type T.V.O.R. :

Ces balisages TVOR viendront compléter le réseau précédent et faciliteront les atterrissages des avions des lignes régulières à Ati, Bangassou, Dolisie, Impfondo, Lambaréné, Pala, Port-Gentil.

-Equipement du Service Mobile en radiotéléphonie très Hautes Fréquences et du Service Fixe en rédiotélétype des stations de :

Berbérati, Dolisie, Lambéréné, Moundou, Pala, Port-Gentil.

B - Protection Météo

Il s'agira de parfaire l'équipement existant et d'augmenter le nombre des stations synoptiques pour créer un réseau plus dense.

1/- Parfaire l'équipement existant

L'équipement du réseau synoptique de brousse était pratiquement inexistant au début du premier plan quadriennal. Il s'agissait de se mettre en harmonie avec le développement rapide de la navigation aérienne ; c'est-à-dire de créer rapidement, avec l'argent dont

disposait le Service Météorologique, le maximum de stations.

De nombreuses stations ont donc été construites, mais il n'a pas toujours été possible d'y apporter une finition convenable.

Certaines stations-logements ont été couvertes en chaume ou en tuiles de bambou, d'autres n'ont pas de cuisine ni d'installations sanitaires.

Le plan exposé ci-après tend à remédier, dans une certaine mesure, à cet état de chose.

2/- Augmenter le nombre de stations synoptiques

Le réseau actuel est encore loin de présenter une densité suffisante. Il faut y remédier en s'approchant, autant que possible des normes recommandées par l'Organisation Météorologique Mondiale.

Les stations de Bokoro et de Moussoro sont nécessaires pour "couvrir" le terrain de Fort-Lamy ; elles permettront de faire de meilleures prévisions pour les atterrissages très délicats à Fort-Lamy.

Bouar sera la seule station située au centre d'un cercle de 1 000 km. de diamètre.

Les stations de Yalinga et Ouadda en Oubangui-Chari combleront un vide important et permettront d'observer les tornades dès qu'elles se manifestent à l'Est du Territoire et en conséquence de faire une prévision à assez longue échéance pour les longs courriers.

Celle de Fort-Sibut permettra de prévoir les tornades se dirigeant vers Bangui.

Boué est situé dans une région de très mauvais temps et de plafond bas ; l'ouverture de cette station est très désirable aussi bien pour les lignes intérieures que pour les longs courriers.

L'exploitation du manganèse dans la région de Moanda entraînera d'ailleurs une activité aérienne importante dans cette région et demandera un terrain bien protégé.

Il a été tenu compte de ce que le personnel est astreint à de nombreuses observations de nuit et de jour et doit être logé dans la station météorologique même ou à proximité immédiate. Ainsi s'expliquent les prévisions faites pour la construction de logements destinés au personnel africain.

Sur ces bases, les prévisions chiffrées à inscrire au 3ème Plan Quadriennal au titre de la protection météo de la navigation aérienne s'établissent comme suit :

Tranche 1958/59

Bokoro Bossangoa	Station-logement - parc météo mobilier 2 logements Mobilier	2 400 000 2 800 000
Gamboma Djambala M'Pouya Souanké	Cuisine - sanitaire	1 650 000
Dolisie	3 cuisines	650 000
Cocobeach Makokou Mayumba Mitzic	Remplacement des toitures en bambou par la tôle	500 000
		2 000 000

Equipement Technique

Théodolites Baromètres à mercure Goniomètre atmosphérique Hydrographes	2 000 000

Tranche 1959/60

Am-Timan	Logement - mobilier	1 800 000
Tchad	Aménagement de diverses stations logements : cuisine sanitaire etc...	800 000
Yalinga	Station logement - Parc Météo-mobilier	1 800 000
Ouadda	Station logement - Parc Météo-mobilier	2 400 000
Berbérati	2 cuisines	200 000
Boué	Station logement - Parc Mété-Mobilier	2 400 000
		9 400 000

Equipement technique :

Récepteur Radio Hell à	600 000

Tranche 1960-61

Zouar ou Berdaï	Station logement - Mobilier	1 500 000
Bouar	2 logements - Mobilier	2 800 000
Moanda	3 logements pour Africains	3 600 000

Equipement technique

Téléverts Pylones Thermoenregistreur	2 100 000
	10 000 000

Tranche 1961/62

Moussoro	Station logement ParcMétéo Mobilier	2 800 000
Fort-Sibut	Station logement - ParcMétéo-Mobilier	2 400 000
2 stations nouvelles à déterminer en fonction des lignes aériennes en service en 1961		4 800 000
		10 000 000

---

17 - Postes et Télécommunications

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
58	57	60	79	254

Le FIDES a permis de doter l'A.E.F. d'un réseau cohérent de Postes et Télécommunications dont l'ébauche existait à peine en 1946.

A la fin de la guerre ces réseaux étaient équipés de façon rudimentaire, les bâtiments étaient vétustes et délabrés, le réseau téléphonique pratiquement inexistant.

L'oeuvre de modernisation était d'une telle ampleur que les crédits ouverts aux deux premiers plans n'ont pas permis de pousser à son terme l'équipement du Groupe. Du moins a-t-il été possible de remédier à un grand nombre d'insuffisances par la construction de bureaux neufs dans la plupart des centres et dans de nombreux postes de brousse, par l'amélioration des relations intérieures, le démarrage du téléphone urbain et interurbain, l'équipement de stations maritimes, l'acquisition de matériel postal, l'ouverture d'un centre de chèques postaux etc...

Il reste beaucoup à faire d'autant qu'il n'a pas toujours été possible de mettre en place tout le personnel technique nécessaire, et que l'accroissement des besoins en fonction du développement général du pays a posé entre temps de nouveaux problème.

Il s'agira, sur le 3ème plan quadriennal, de poursuivre l'effort entrepris notamment en complètant le programme de construction de bâtiments et d'équipement en matériel postal et mobilier des bureaux, en renforçant la sécurité des liaisons radiotéléphoniques et télégraphiques et en reprenant certains projets non achevés du 2ème Plan quadriennal:central automatique de Pointe-Noire, radiotéléphonie territoriale. Les points originaux de ce nouveau programme sont la création d'une école chargée de l'instruction des cadres locaux des territoires, la création ou le renforcement de certaines liaisons interurbaines par des liaisons VHF, l'étude du remplacement dans les stations de brousse du matériel conventionnal par du matériel à transistors.

La totalité de cet effort n'incombera pas à la Section Commune, loin de là. Trois autres sources de financement sont prévues:

-les Sections Territoriales(511 millions) quiauront à supporter principalement la construction ou l'aménagement des hôtels et bureaux de postes, l'installation ou l'extension des réseaux téléphoniques dans les centres urbains (sauf à Brazzaville et Pointe-Noire), la mise en place des réseaux VHF dans les régions et sur les itinéraires locaux les plus importants, et le rééquipement des réseaux radioélectriques locaux.

-l'emprunt (218 millions), qui permettra de financer le programme de construction des logements destinés aux agents de tous cadres dont l'Office aura desormais la responsabilité, et l'extension des réseaux téléphoniques automatiques de Brazzaville et de Pointe-Noire.

-l'autofinancement (67 millions), qui couvrira le renouvellement du matériel postal et du parc automobile et la modernisation des ateliers et garages et des installations d'abonnés.

*

* *

Ont été réservés à la Section commune, pour 254 millions sur un total de 1 050 millions, les réalisations et études suivantes:

1) Ecole professionnelle pour la formation de cadres locaux

La création de cette école est indispensable pour adapter les différents cadres locaux des territoires aux tâches postales ou techniques qu'ils auront à remplir. C'est à ce prix seulement que le Service pourra leur confier des responsabilités croissantes.

Il avait été tout d'abord envisagé de construire un bâtiment neuf pour cette école. Dans un souci de stricte économie, il a été décidé par la suite de reconvertir et aménager un bâtiment déjà existant, ce qui réduit à 14 millions une dépense initialement fixée à 40 millions. L'école serait à réaliser dans les meilleurs délais, dès la tranche 1958/59. Son entretien et son fonctionnement s'élèvent à 1 million.

2) Magasin à imprimés et parc à cables

Actuellement les imprimés et une partie du matériel de la Poste de Brazzaville sont entreposés dans un hangar vétuste etisolé au milieu d'un quartier résidentiel. Ce magasin doit avoir sa place sur le terrain du Centre d'Emission,apprès des autres magasins du Service. Sa surface serait portée à 500 m2 (au lieu de 275 m2).

D'autre part, les tourets de câble téléphonique sont entreposés actuellement à l'air libre sur une aire cimentée. Ils sont exposés à l'eau et au soleil. Cet état de chose est préjudiciable à la bonne conservation des cables et risque de les endommager. Il est envisagé en conséquence de construire un parc à câble ouvert avec/de chargement ; un hangar ouvert de 20 m sur 8 serait suffisant.

millions) qui auront à
ion ou l'aménagement des hôtels
ou l'extension des réseaux
(sauf à Brazzaville et
réseaux TAT dans les régions et
interurbain, et la téléphonie

permettra de financer la
prévue aux programmes tou-
responsabilité, et l'exten-
de Brazzaville et de

, qui couvrira le renouvel-
extensible et la modernisation
d'abonnés.

millions
et d'autres équipements

de certains locaux

inappropriés pour adapter les dif-
relative aux téléphones postaux et téléma-
ainsi que ce prix seulement que le
des responsabilités croissantes.

de construire un bâtiment neuf
Pointe de stricte économie, il a été
et aménager un bâtiment déjà
nécessitera une dépense initialement
à réaliser dans les meilleures
son entretien et son fonctionnement

à coûts

partie du matériel de la poste de
un hangar voisin utilisé en
. ce magasin doit avoir sa place
emplacement auprès des autres magasins du
(environ 2 500 m2 dans l'un de 2 [illegible] m2).

radio téléphonique peut entreposer
une aire clôturée. Ils sont exposés
le public est préjudiciable à la bonne
et les endommager. Il est préférable
un parc à câble ouvert avec de charge-
de 20 m sur 5 serait suffisant.

Ces deux réalisations, qui pourraient être inscrites à la tranche 1961/62, reviendraient à 9 millions environ.

3) Extension et équipement des Chèques postaux

A la fin du Second Plan Quadriennal un seul groupe de travail mécanique aura été équipé. Il est probable que le développement du trafic nécessitera d'ici peu l'équipement d'un deuxième groupe. Il est nécessaire de prévoir les crédits qui permettront cette réalisation, soit 2 millions sur la tranche 1958/59.

4) Renforcement des liaisons radiotéléphoniques interterritoriales

Les liaisons téléphoniques fédérales actuelles sont concentrées sur Brazzaville qui peut ainsi les interconnecter entre elles à volonté ; elles sont constituées par trois liaisons radiotéléphoniques à une voie Brazzaville-Bangui, Brazzaville-Libreville et Brazzaville-Fort-Lamy équipées du matériel BLU 50 watts CFTH et d'une liaison par fil Brazzaville-Pointe-Noire équipée en courant porteur TRT avec 4 voies.

Le programme de renforcement de la radiotéléphonie interterritoriale sur le nouveau plan quadriennal prévoit :

-l'achat de matériel d'émission et de réception de secours.

Les station ne disposent que d'un seul ensemble BLU CFTH. Ces matériels ayant donné satisfaction, il est prévu de les conserver et de doter les stations d'un ensemble de secours. De plus, comme la puissance émise est faible pour les distances couvertes, il convient d'augmenter la puissance d'émission en installant un amplificateur spécial dans chaque centre. Il faut prévoir l'achat de 4 émetteurs BLU, 5 récepteurs BLU et 6 amplificateurs.

-le renforcement en meubles de liaison au réseau-

Il convient de doter les chefs-lieux de territoire qui n'en sont pas encore pourvus de meubles de liaison au réseau analogues à ceux équipant Brazzaville de façon à améliorer les conditions de renvoi sur le réseau téléphonique et rendre possible certaines retransmissions. Il faudrait 2 meubles par chef-lieu soit 6 en tout pour Bangui, Fort-Lamy et Libreville. De même il y aurait lieu de renforcer de 4 unités la dotation de Brazzaville qui ne dispose pratiquement pas de secours en meubles de liaison au réseau. Le programme prévoit ainsi l'achat de 10 meubles de liaison au réseau.

Pour améliorer les conditions d'interconnexion des liaisons entre elles à Brazzaville, il est prévu d'acquérir des Vogads en plus de celui existant déjà -

En résumé, le matériel nécessaire est le suivant :

4 émetteurs BLU CFTH 50 W	4 M
5 récepteurs BLU CFTH	4,200 M
6 amplificateurs HF	4,800 M
10 meubles de liaison au réseau	25 M
2 ensembles Vogad	3 M
Frais de mise en place d'aériens, travaux divers	4 M.
Au total	45 M.

Les frais d'exploitation, dépenses d'électricité et matériel de rechange peuvent être évaluées à 1,5 M par an.

5) Liaison téléphonique Brazzaville-Lépoldville

La liaison Brazzaville-Léopoldville est exploitée par fil à l'aide de 6 circuits, deux circuits aériens et quatre circuits dans un câble sous-fluvial appartenant à une compagnie d'électricité qui le loue environ 600.000 fr. par an. Deux circuits sont combinés pour constituer un circuit télégraphique fonctionnant en téléimprimeur ; la combinaison des deux autres circuits donne une voie téléphonique transmettant la modulation de l'horloge parlante de Léopoldville qui dessert Brazzaville. Le trafic téléphonique est écoulé par l'intermédiaire des positions interurbaines et une certaine attente est constatée, dûe surtout aux conditions d'exploitation.

Cette organisation n'est pas satisfaisante. Elle est onéreuse et ne permet pas d'extension facile du nombre des circuits. En particulier elle ne permet pas de réaliser l'appel automatique à partir des abonnés entre les deux villes et de placer plusieurs voies télégraphiques qui permettraient la location de circuits et l'interconnexion Telex quand Brazzaville possèdera un réseau Télex.

Des dispositifs à courant porteur sur câble permettraient sans doute une extension limitée. N'en demeureraient pas moins les charges de location et les dangers de coupures du câble sous-fluviale.

La solution réside dans la création d'une liaison VHF entre les deux villes qui pourrait être réalisée facilement puisque le parcours est en vue directe et très court.

Cette opération était prévue au deuxième plan quadriennal et les autorités belges avaient d'abord donné leur accord pour acquérir l'équipement voulu. Mais des questions de crédits les ont conduits à la reporter jusqu'à l'an prochain.

Elle est donc inscrite au programme du nouveau plan quadriennal, pour un montant de 10 millions.

Les charges supplémentaires qui en résulteront se réduiront à des dépenses de matériel de rechange et d'électricité évaluées à 200.000 Fr. par an. Aucune charge nouvelle en personnel n'est à prévoir.

6) Equipement V.H.F. de l'axe Brazzaville-Franceville-Libreville

L'expérience acquise dans l'utilisation des ondes très courtes, métriques et décimétriques, a montré l'existence d'un mode de propagation troposphérique qui permet des liaisons directes de 400 km. alors que les anciennes méthodes nécessitaient de nombreux relais à vue directe.

Cette propriété très intéressante met la nouvelle technique à "l'échelle de l'Afrique". S'il était en effet à peu près impossible de créer et d'exploiter de trop longues chaînes de stations relais à vue directe, il devient aisément réalisable d'implanter quelques relais tous les 400 km., ordre de grandeur d'éloignement des grands centres en Afrique Equatoriale. De cette manière pourraient être résolus tous les problèmes des liaisons entre les grands centres de la Fédération : stabilité et qualité des liaisons, possibilité de disposer de plusieurs voies soit téléphoniques, soit télégraphiques.

Un réseau reliant Brazzaville aux quatre chefs-lieux de la fédération a donc été projeté sur ces nouvelles bases.

Au premier stade il est seulement prévu :

1°- d'effectuer des études techniques poussées de liaisons de cette sortie entre Brazzaville et Douala (par Franceville-Libreville) et Brazzaville-Fort-Lamy (par Franceville-Ouesso-Bangui et Moundou) ;

2°/ de réaliser le tronçon Brazzaville-Libreville

Cette technique étant récente, il est malaisé de chiffrer le coût de l'opération - On peut cependant évaluer à 10 M les frais d'études et à 130 millions le coût du tronçon Brazzaville-Franceville-Libreville.

5

7) Liaisons par téléimprimeurs Brazzaville-Libreville et Brazzaville-Fort-Lamy

Les liaisons télégraphiques fédérales sont centralisées sur Brazzaville. Elles sont au nombre de 4 : la première travaillant avec téléimprimeur en télégraphie harmonique sur les voies à courants porteurs Brazzaville-Pointe-Noire et qui, à la fin du deuxième Plan quadriennal, sera totalement équipée ; la seconde, assurant la liaison avec Bangui, travaille en téléimprimeur, et équipée en radiotélégraphie shift et utilise des émetteurs Collins 3 KW et les baies de réception shift Collins; les deux autres liaisons, avec Libreville et Fort-Lamy, travaillent en A I manuel. Des essais sont en cours pour l'utilisation en ce qui les concerne de la voie télégraphique à déplacement de fréquence existant sur le matériel BLU CFTH.

Cependant, il semble que la puissance disponible dans la voie télégraphique BLU CFTH soit encore trop réduite pour une exploitation satisfaisante. D'autre part il apparaît bien préférable sur le plan de la facilité d'utilisation,de l'entretien et de la sécurité, de séparer nettement les matériels radiotéléphoniques et radiotélégraphiques.

Il est donc prévu sur le nouveau plan quadriennal d'équiper les trois liaisons radiotélégraphiques fédérales avec des émetteurs shift d'une puissance de 500 W environ et des baies de réception diversité shift. La voie télégraphique des BLU CFTH servirait alors de voie de secours.

Six émetteurs télégraphiques et 8 baies shift de réception (6 en service et 2 en réserve) seraient nécessaires. Compte tenu des cinq ensemble de réception existants, il faut donc prévoir l'acquisition de 6 émetteurs télégraphiques shift 500 watts et de 3 baies de réception.

Il convient de complèter d'autre part la dotation en ensemble de téléimprimeurs pour rechange et complément ; 7 ensembles seraient nécessaires, un par station principale et deux pour l'équipement de la liaison Brazzaville-Dolisie.

Un émetteur shift 500 watts est évalué à environ 2 M., une baie de réception shift diversity à 1 M. et un ensemble téléimprimeur comprenant téléimprimeur récepteur, téléimprimeur perforateur et transmetteur, à 1 M également.

D'où une inscription de 22 M. se décomposant ainsi :

6 x 2 = 12 M. pour émetteurs shift 500 watts
3 x 1 = 3 M. baies de réception
7 x 1 = 7 M. ensemble de téléimprimeurs

Cette opération n'aura aucune incidence budgétaire du point de vue personnel et électricité. On peut évaluer à environ 0,2 M. les frais supplémentaires annuels en matériel de rechange.

8) Réseau Télex

Un réseau Télex est un réseau télégraphique analogue à un réseau téléphonique urbain et interurbain permettant la mise en liaison directe de deux abonnés quelconque entre eux. L'échange de messages se fait au moyen de téléimprimeurs installés chez les abonnés.

Cette exploitation s'est considérablement développée en France et dans le monde depuis la guerre. Le Congo Belge est doté depuis plusieurs années d'un réseau Télex relié à Bruxelles et au réseau Mondial.

Le Ministère de la France d'Outre-Mer a demandé à tous les territoires d'étudier la mise en place d'un réseau Télex et a prescrit de faire un sondage chez les utilisateurs éventuels qui sont surtout les sociétés. Il semble qu'en A.E.F. on puisse compter au départ sur une dizaine d'abonnés groupés surtout à Brazzaville et Pointe-Noire.

Un crédit correspondant a donc été inscrit au 3ème Plan quadriennal ; il importe que le service Télex puisse être ouvert dès que l'Administration Métropolitaine des P.T.T. aura mis des voies télégraphiques avec la France à notre disposition. Il est évident que le principal intérêt de cette inovation sera de mettre les abonnés en relation directe avec le réseau Télex français et mondial.

Les prévisions comportent l'achat d'un central Télex pour l'ensemble des abonnés Brazzaville - Pointe-Noire et de 16 ensembles téléimprimeurs destinés à être installés en location chez les abonnés. Il apparaît en effet préférable que, pour faciliter le démarrage du service, l'administration soit en mesure de fournir des appareils en location.

Il n'est prévu, pour ce service, aucun équipement supplémentaire de voies télégraphiques. Les dispositifs de télégraphie harmonique en cours d'installation sur Pointe-Noire et Douala ont été calculés en effet assez largement dans cette éventualité. Quant aux liaisons avec Bangui, Libreville et Fort-Lamy, l'exploitation Télex sera d'un trafic très réduit et utilisera les voies télégraphiques utilisées par l'exploitation télégraphique du service.

Les dépenses à envisager sont les suivantes :

Achat d'un central Télex	2 M.
Achat de 16 téléimprimeurs à environ 0,5	8 M.
Travaux d'installation	2 M.
	12 M.

Le personnel européen en place sera suffisant pour assurer l'entretien du matériel. Il n'y a lieu de prévoir que des frais de matériel de rechange et de personnel pour les 2 agents africains chargés de l'exploitation du central, soit 300.000 francs par an de personnel et 200.000 francs de matériel d'entretien, soit une dépense totale annuelle de 500.000 francs.

Il n'est pas possible de chiffrer actuellement les recettes attendues de ce nouveau service, les taxes applicables n'étant pas définies. Il devrait être rapidement d'une exploitation rentable.

En résumé les crédit à prévoir sur le 3ème quadriennal au titre de l'Office des Postes et Télécommunications sont les suivants :

	58/59	59/60	60/61	61/62	Total
cole profesionnelle pour la forma-tion des Cadres locaux	14				14
agasin à imprimés et parc à calbes				9	9
quipement des chèque postaux	2				2
enforcement des liaisons radiotélé-phoniques fédérales B/Ville-Bangui et Brazzaville-Fort-Lamy		10	15	20	45
iaison téléphonique B/ville - Léopoldville				10	10
quipement VHF de l'axe Brazzaville-Franceville-Libreville	10	35	45	40	130
tude des liaisons VHF Brazzaville Bangui-Ft.Lamy et B/Ville-Librevil-le-Douala	10				10
iaison par téléimprimeur B/Ville Libreville et B/Ville Ft.Lamy	22				22
éseau Télex		12			12
	58	57	60	79	254

---

18 - Lutte contre les grandes endémies.

Dotation demandée					
	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
Trypanosomiase	73	73	58	58	262
Paludisme	53	53	53	53	212
Lèpre	44	44	44	49	181
Méningite cérébro-spin.	8	8	8	8	32
Maladies Sociales	127	104	105	106	442
Total	305	282	268	274	1.129

Le Service de lutte contre les grandes endémies aura à pou suivre son action contre la trypanosomiase, le paludisme, la lèpre, l méningite cérébro-spinale et les maladies dites sociales.

A - TRYPANOSOMIASE -

La maladie du sommeil a trop fait parler d'elle pour qu'il faille encore souligner la nécessité de maintenir les solides barrières dressées contre elles.

Elle est aujourd'hui bien endiguée, mais la preuve a été faite maintes fois que la surveillance ne doit pas se relâcher, tout retard apporté aux prospections comportant la menace d'une nouvelle offensive du mal.

La situation exige le maintien du dispositif et des moyens d'action actuellement en place. Cependant, comme la maladie a perdu de son importance, les équipes mobiles tout en continuant le même travail s'attachent à devenir de plus en plus polyvalentes pour atteindre leur maximum d'efficacité. Les dépenses des secteurs ne sont pas appelés à diminuer parallèlement à la régression de la trypanosomiase Il convient même de compléter le réseau des équipes mobiles dans une dizaine de régions qui en sont encore dépourvues ; la création de 6 nouvelles bases d'équipes se trouve justifiée de ce fait entraînant également un léger supplément de frais de fonctionnement.

Les dépenses du 3ème Plan Quadriennal pour la Trypanosomiase s'éleveront à :

Prévisions pour la durée du quadriennal	Echéancier			
	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62
262.000.000	73.000.000	73.000.000	58.000.000	58.000.000

Fonctionnement des secteurs	:	30.000.000	par an
Renouvellement du parc auto	:	5.000.000	-"-
Achat de médicaments et matériel technique	:	16.000.000	-"-
		51.000.000	

Soit pour 4 ans : 51.000.000 x 4 =		204.000.000
auxquels il convient d'ajouter :		
- construction de 2 bases régionales à 15 Millions (sur les 2 premières tranches)	30.000.000	
- construction de 4 bases d'équipes à 7 M. (sur chaque année).....	28.000.000	58.000.000
Soit au total		262.000.000

B - PALUDISME -

La lutte contre le paludisme reste un problème important en A.E.F.

Problème d'argent et d'efficacité.

Pour étendre à toute la Fédération une campagne de pulvérisations murales d'insecticides, il en coûterait au bas mot quelque 400 Millions C.F.A. par an.

L'A.E.F. n'a, sur ses propres ressources, la possibilité d'aligner qu'une faible partie de cette somme. Il n'est pas non plus possible d'envisager l'inscription d'une telle dépense à chaque programme annuel du 3ème Plan, et cela d'autant moins que pour engager de telles dépenses il faut se sentir sûr du succès. Or en ce qui concerne l'Afrique Tropicale, les campagnes en cours en divers Territoires n'ont pas encore apporté cette certitude ; l'impossibilité en l'état actuel des choses, d'appliquer la méthode au continent tout entier ne peut qu'aggraver le doute et l'éventualité persiste de voir le paludisme, malgré d'énormes dépenses, résister jusqu'au jour où la terre africaine comptera suffisamment d'habitants pour l'occuper plus complètement et l'assainir. Dans tous les cas, la méthode des pulvérisations murales atteint des prix prohibitifs et cesse d'être rentable au dessous d'une certaine densité de population. C'est précisément le cas pour la majeure partie de l'A.E.F.

En revanche, une autre solution est possible qui, si imparfaite soit-elle, peut à bien moindre frais donner des résultats assez satisfaisants. Les enquêtes du S.G.M.H.P. à l'échelon rural mettent en évidence que le paludisme est loin de présenter partout le même caractère de gravité. Il est possible de distinguer une catégorie de villages où il sévit de façon intense, prenant alors la figure d'un danger majeur, mais très localisé, et une seconde catégorie, où son incidence est plus faible et où il n'apparaît que comme un danger mineur.

On sait aussi qu'à partir de l'adolescence, l'organisme de l'autochtone a acquis un état de prémunition qui lui permet d'opposer une forte résistance à la maladie. Compte tenu de ces données, l'ambition étant reconnue vaine de mener contre le paludisme une guerre totale, il est rationnel de se limiter à ce qui paraît essentiel et possible : protéger les populations les plus faciles à atteindre, les villages les plus menacés, les plus jeunes enfants puisqu'ils sont les plus vulnérables.

Dans ce but, il convient de s'en tenir à un emploi sélectif des deux moyens connus ; la lutte imagocide par les insectisides de contact et la chimioprophylaxie par la nivaquine.

La lutte imagocide peut être envisagée là où la densité de population la rend pleinement rentable, c'est-à-dire dans les agglomérations les plus importantes et les plus faciles à atteindre. Dans toute la mesure du possible, il sera fait appel aux moyens des Territoires et des municipalités, mais ces moyens sont insuffisants et un apport du F.I.D.E.S. est nécessaire.

Quant à la chimioprophylaxie, faute de pouvoir être étendue immédiatement à tous les enfants, elle devra dans un premier stade être concentrée sur de points d'application soigneusement choisis.

L'opération en effet, tout en poursuivant un but de protection des enfants traités, se présente comme une double expérience. Elle peut nous montrer d'abord que par le traitement préventif appliqué uniquement aux enfants, qui constituent comme on le sait le principal réservoir de virus, on excerce indirectement une action protectrice appréciable chez les adultes. Elle comporte aussi un but éducatif en habituant les populations à participer activement aux traitements qu'elle implique. Il faut en effet les convaincre de l'utilité de la nivaquine pour les enfants et leur faire admettre la nécessité de procéder à l'achat de ce produit.

Sans atteindre toute l'ampleur qui serait souhaitable, l'action entreprise dans ces deux domaines marquera au cours du 3ème Quadriennal un progrès sur les années précédentes. Un nombre légèrement supérieur d'habitants et d'enfants seront protégés.

Compte tenu de ces prévisions, les crédits demandés au F.I.D.E.S. sont estimés comme suit :

Prévision pour la durée du Quadriennal	Echéancier			
	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62
212.000.000	53.000.000	53.000.000	53.000.000	53.000.000

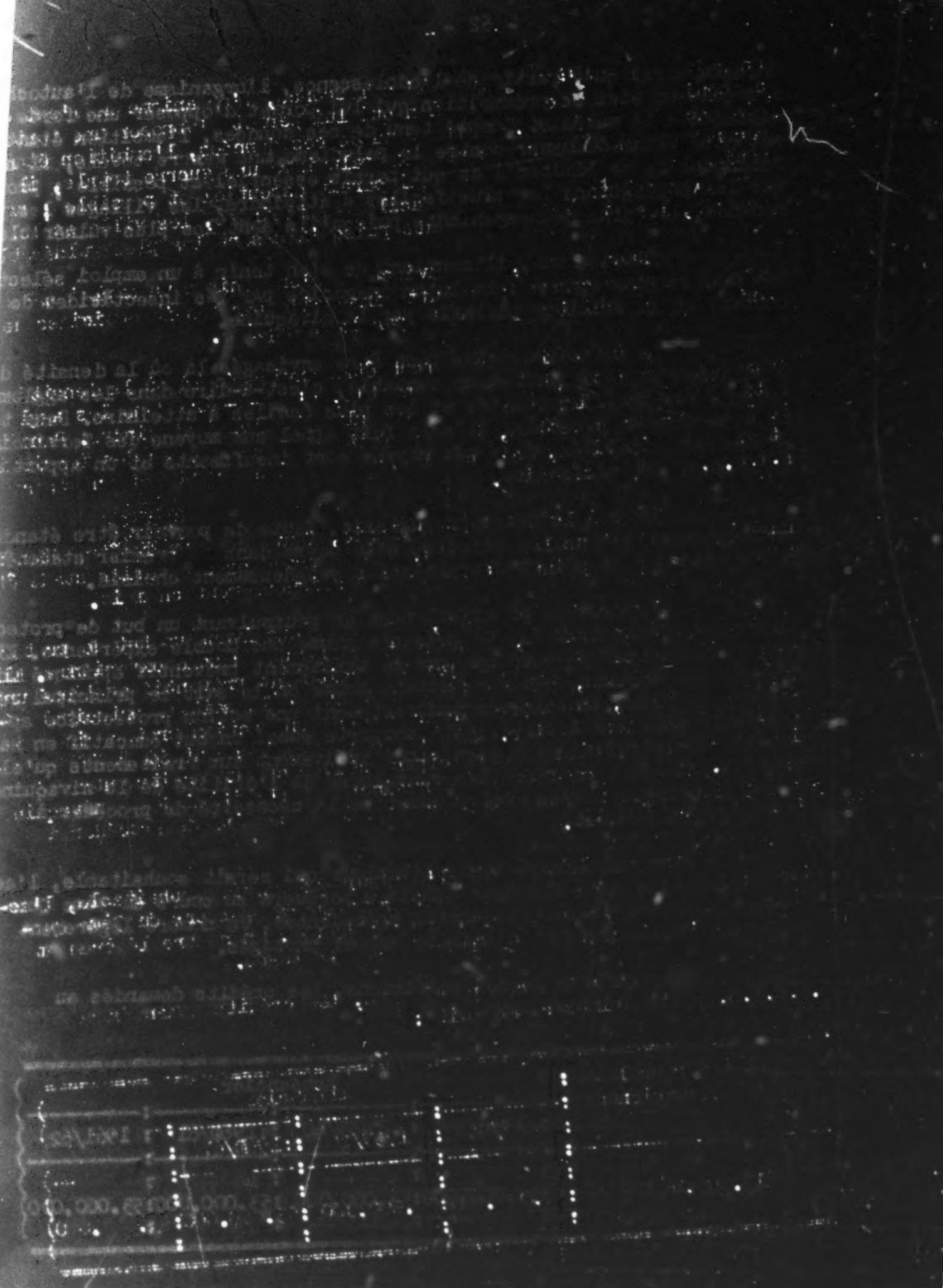

Fonctionnement des secteurs	:	25.000.000	par an
Renouvellement du parc auto	:	3.000.000	-"-
Achat insecticides et de matériel de pulvérisation ...	:	16.000.000	-"-
Achat d'antimalarique de synthèse	:	9.000.000	-"-
		53.000.000	

Soit pour 4 ans à 53.000.000 = 212.000.000

C - LEPRE -

La campagne contre la lèpre doit être poursuivie à la même cadence et avec les mêmes moyens qu'actuellement. La lèpre est une maladie qui exige un traitement prolongé pendant plusieurs années, au-delà même de la disparition des symptômes ; on sait aussi que son incubation est très longue, et que dans les années qui viennent nous continuerons à découvrir de nouveaux malades qui en sont déjà à ce stade.

L'aide internationale nous est assurée jusqu'en 1958. Il faudrait donc prévoir sa relève sur les crédits du F.I.D.E.S. Toutefois il est à peu près certain que le Gouvernement avant l'expiration des accords en cours demandera et obtiendra le renouvellement de cette aide pour une nouvelle période de 3 ans. Il a été tenu compte de cette probabilité et les crédits nécessaires à l'achat des médicaments à utiliser durant cette période n'ont pas été prévus dans le présent projet. Il est évident que si la réconduction des accords n'était pas obtenue, les prévisions ci-après seraient à majorer d'une somme égale à la contribution du Fonds International.

En tout état de cause, rien ne permet d'escompter une nouvelle reconduction en 1961 et il a paru prudent de prévoir un supplément de crédit pour assurer la soudure durant le 1er semestre 1962.

Sur ces bases les crédits demandés au F.I.D.E.S. sont estimés comme suit :

Prévision pour la durée du Quadriennal	Echéancier			
	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62
181.000.000	44.000.000	44.000.000	44.000.000	49.000.000

Fonctionnement des circuits	:	36.000.000	par an
Renouvellement du parc auto	:	5.000.000	-"-

Achat de médicaments, pansements matériel	:	3.000.000	par an
		44.000.000	
Soit pour 4 ans 44.000.000 x 4 =			176.000.000
auquel il faut ajouter, pour le ler semestre 1962, 5 millions supplémentaires pour l'achat de médicaments sulfonés nécessaires à l'issue de la campagne actuellement exécutée avec le concours du FISE.			5.000.000
			181.000.000

D - MENINGITE CEREBRO-SPINALE -

La méningite cérébro-spinale se manifeste chaque année, au Tchad, sous le la forme de petites épidémies saisonnières localisées qui sont combattues au moyen du stock de sulfamides mis en place dans ce territoire pour parer à toute éventualité. Il est nécessaire de compléter ce stock chaque année.

D'autre part, l'éclosion rapide d'une épidémie sévère est toujours possible au Tchad et en Oubangui-Chari. Le stock de sulfamides existant permettrait d'engager la lutte mais des crédits supplémentaires immédiatement disponibles seraient nécessaires pour la mener à son terme.

Les crédits demandés au F.I.D.E.S. sont estimés comme suit :

Prévision pour la durée du Quadriennal	Echéancier			
	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62
32.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000

Fonctionnement du Secteur	:	7.000.000	par an
Achat d'antibiotiques	:	1.000.000	-"-
		8.000.000	
soit pour 4 ans : 8.000.000 x 4 =			32.000.000

E - MALADIES SOCIALES -

1°/ Tuberculose -

Pour dresser un bilan exact de la tuberculose en A.E.F. il aurait fallu pouvoir disposer de moyens bien plus étendus que ceux dont le S.G.M.H.P. a disposé jusqu'à présent.

A l'échelon urbain, les hôpitaux et dispensaires des localités les plus importantes peuvent tout au plus détecter les malades qui se présentent de leur propre chef aux consultations.

A l'échelon rural, les formations secondaires n'ont qu'un rayon d'action limité et la présentation spontanée des consultants est moins empressée que dans les villes. Les médecins de régions et de districts en sont réduits à un minimum d'information d'autant qu'ils ont dû renoncer à toute tournée dans les villages. Quant aux équipes du S.G.M.H.P., elles ne sont en mesure de dépister que les cas assez avancés, le dépistage de la tuberculose à ses débuts étant difficilement obtenu par le seul examen clinique.

Des données actuelles, il est toutefois possible de retirer une impression d'ensemble.

La tuberculose paraît avoir largement diffusé en milieu urbain. En raison du nombre des cas qui y sont dépistés et du pourcentage élevé de cuti-réactions positives en milieu scolaire (77 %), Brazzaville devrait prendre le n° 1 dans l'ordre des priorités pour une campagne de dépistage par radiophotographie systématique. Il y a toutes raisons de penser que les résultats ne seront guère différents quand les enquêtes s'étendront aux autres grandes villes de l'A.E.F.

En milieu rural la tuberculose est probablement moins fréquente mais sans conteste a pénétré à peu près partout. Dans toutes les formations régionales se trouvent toujours un certain nombre de tuberculeux. La plupart ne sont jamais allés dans les chefs lieux, viennent de la brousse, parfois la plus reculée, et l'on retrouve régulièrement, selon les renseignements qu'ils donnent, la chaîne de la contamination dans l'entourage de ces malades.

Le mal n'est pas d'importation récente et ne paraît pas non plus progresser à grands pas. Si, comme il arrive de le faire au cours d'une inspection d'équipe mobile, certains groupements sont passés méticuleusement au crible par la méthode clinique, il est très rarement découvert d'importants foyers à plusieurs tuberculeux. Toutes les formes se rencontrent : polysérites certes, mais rares, formes pulmonaires, laryngées ganglionnaires, articulaires ou osseuses, surtout mal de Pott, jusque chez les jeunes enfants. La dissémination des cas et la présence de ces formes laisseraient entendre que la maladie s'est implantée depuis assez longtemps et qu'un certain dégré de résistance se développe peu à peu, dans ces populations tout comme en Europe. De larges enquêtes par

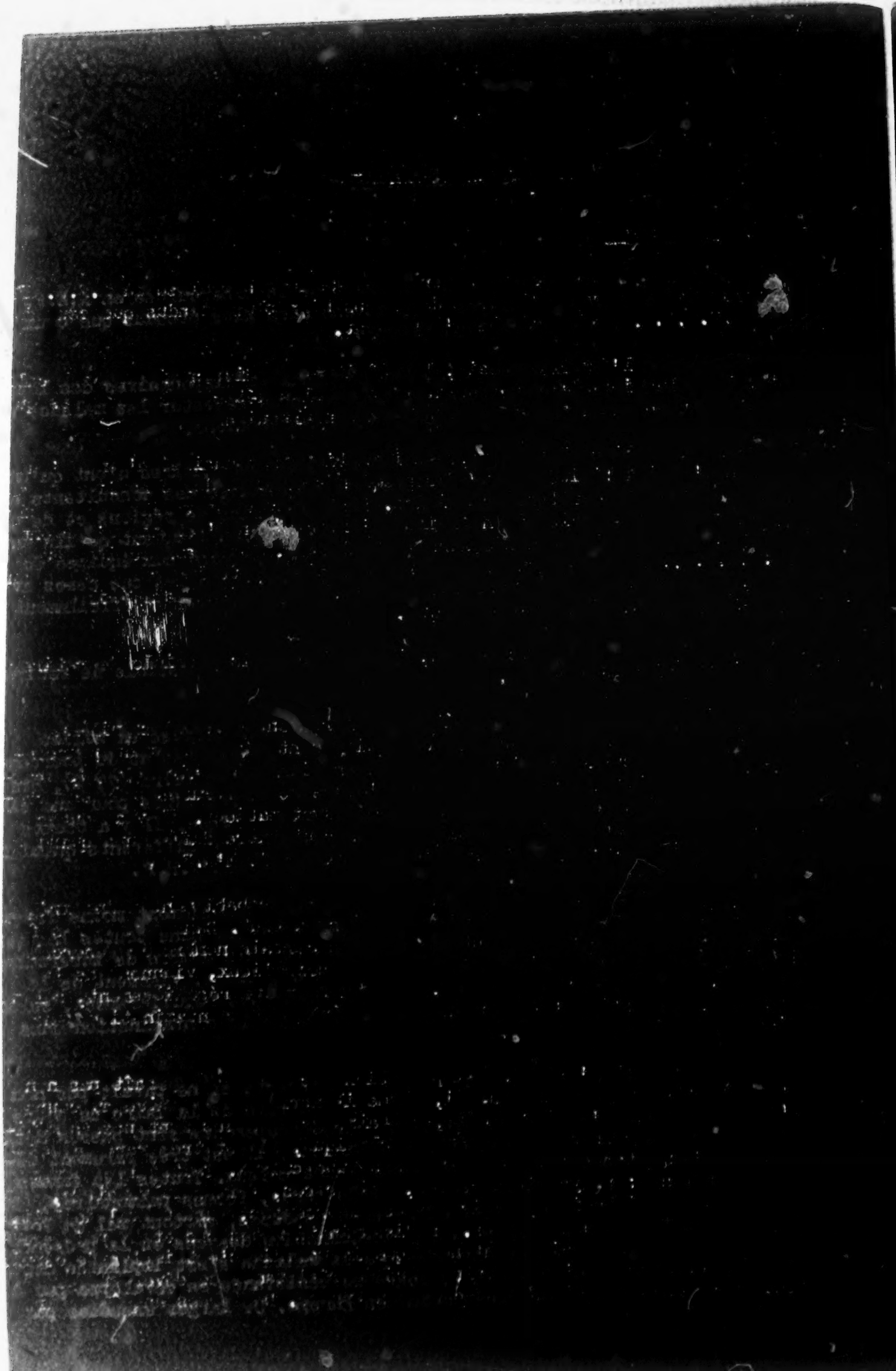

tests tuberculiniques seraient nécessaires pour faire le point exact de la question. Mais, répétons le, il semble bien que le mal a pénétré très loin, qu'il est maintenant enraciné et ne paraît pas susceptible d'un déchaînement, d'une explosion massive comme on pourrait le craindre dans une population non prémunie.

Il serait regrettable toutefois, faute de mesures, de laisser se dégrader la situation. L'apparition d'un certain état de résistance dans la population peut éviter que le danger tourne à la catastrophe mais ne le fait pas reculer. L'expérience européenne a montré que le jeu de cet état de résistance se limite à augmenter les moyens de défense des individus à condition qu'ils se trouvent par ailleurs dans des conditions satisfaisantes ; par le perfectionnement des moyens thérapeutiques et la multiplication de lits pour tuberculeux dans les hôpitaux on peut alors, tout au plus, aboutir à limiter l'importance du mal ; mais on peut d'autant moins se contenter d'un tel objectif que l'africain moyen est fort loin encore de se trouver dans des conditions de vie satisfaisantes et que les budgets du Service de Santé ne peuvent être à la mesure de tels besoins.

Quels sont les moyens de lutte à envisager ?

On a pu constater partout que les énormes dépenses faites dans les pays les plus développés pour porter à son maximum l'action curative n'ont aucunement jugulé la tuberculose. Nous pourrons donc encore moins dans un pays pauvre atteindre ce résultat par la méthode, actuellement en vigueur, du seul traitement des malades.

On sait que l'un des meilleurs boucliers contre le bacille de Koch se trouve dans l'hygiène et l'amélioration du milieu grâce à l'élévation du niveau de vie. Or, il se passera longtemps encore avant que l'Afrique se soit forgé ce bouclier, quel que soit l'appui que nous lui apportons.

En revanche, on connaît l'excellence de la vaccination par le B.C.G., génératrice d'un pouvoir de protection d'une haute valeur.

La solution du problème pourrait donc se trouver dans un programme combinant à la fois :

a) les avantages de l'action préventive aussi poussée que possible, comme étant la plus efficace en même temps que la moins onéreuse,

b) les profits d'une action curative développée dans la mesure des moyens disponibles et qui, tout en nous permettant de remplir notre devoir médical et humain vis à vis des malades, contribuerait secondairement à la prophylaxie pour autant qu'elle peut diminuer la dissémination des bacilles par l'amélioration des malades traités.

Ce programme peut se résumer en ses grandes lignes de la façon suivante :

a)- s'efforcer par le test à la tuberculine de faire en gros le point de la question de l'importance de la maladie dans les diverses régions de l'A.E.F.

b)- activer le dépistage par les formations fixes ou mobiles à l'aide de tous moyens cliniques et radiographiques.

c)- traiter le plus grand nombre possible de malades. Il faudra pour cela éviter les hospitalisations prolongées et les thérapeutiques d'un coût élevé. Il paraît contre-indiqué de traiter ainsi quelques personnes à grands frais pour un résultat qui n'est trop souvent qu'un repêchage temporaire, et de s'interdire par là même de traiter la masse des malades. Il est préférable de raccourcir le plus possible les temps d'hospitalisation et de s'organiser pour traiter la plupart des malades par la méthode ambulatoire, qui permettra à dépense égale de traiter un nombre beaucoup plus grand et du même coup d'attaquer sur un front plus large le réservoir de virus.

d)-vacciner en masse. La preuve étant faite que la tuberculose a pénétré jusque dans les plus lointains villages, et les conditions du milieu se prêtant éminemment à la contagion, l'exposé qui précède permet de penser que, sans être extrêmement urgente, cette mesure n'en est pas moins d'une utilité indiscutable. Cette vaccination doit porter sur toute la population dans distinction d'âge, visant d'abord les points les plus menacés, les grosses agglomérations, puis la brousse, au besoin en suivant l'ordre d'urgence établi d'après les résultats des tests tuberculiniques.

e)- donner dans les programmes scolaires une part large à l'enseignement de l'hygiène aux jeunes et développer les moyens de propagande dans ce sens auprès des adultes. D'autre part, travailler à l'élévation du niveau de vie. Ces deux derniers points du programme, qui échappent d'ailleurs à l'action des médecins, ne peuvent avoir d'effets qu'à très longue échéance.

Le cadre de l'action étant ainsi tracé, on peut envisager d'atteindre, sur le 3ème Plan Quadriennal, les objectifs suivants.

a)- Dispensaires antituberculeux

Installation d'un dispensaire dans les chefs lieux, Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui, Libreville, Fort-Lamy. Pour chacun la surface couverte serait de l'ordre de 280 mètres carrés. Le coût de construction et d'équipement, variable avec les localités, serait de 6 millions environ.

L'ensemble reviendrait à 31 Millions.

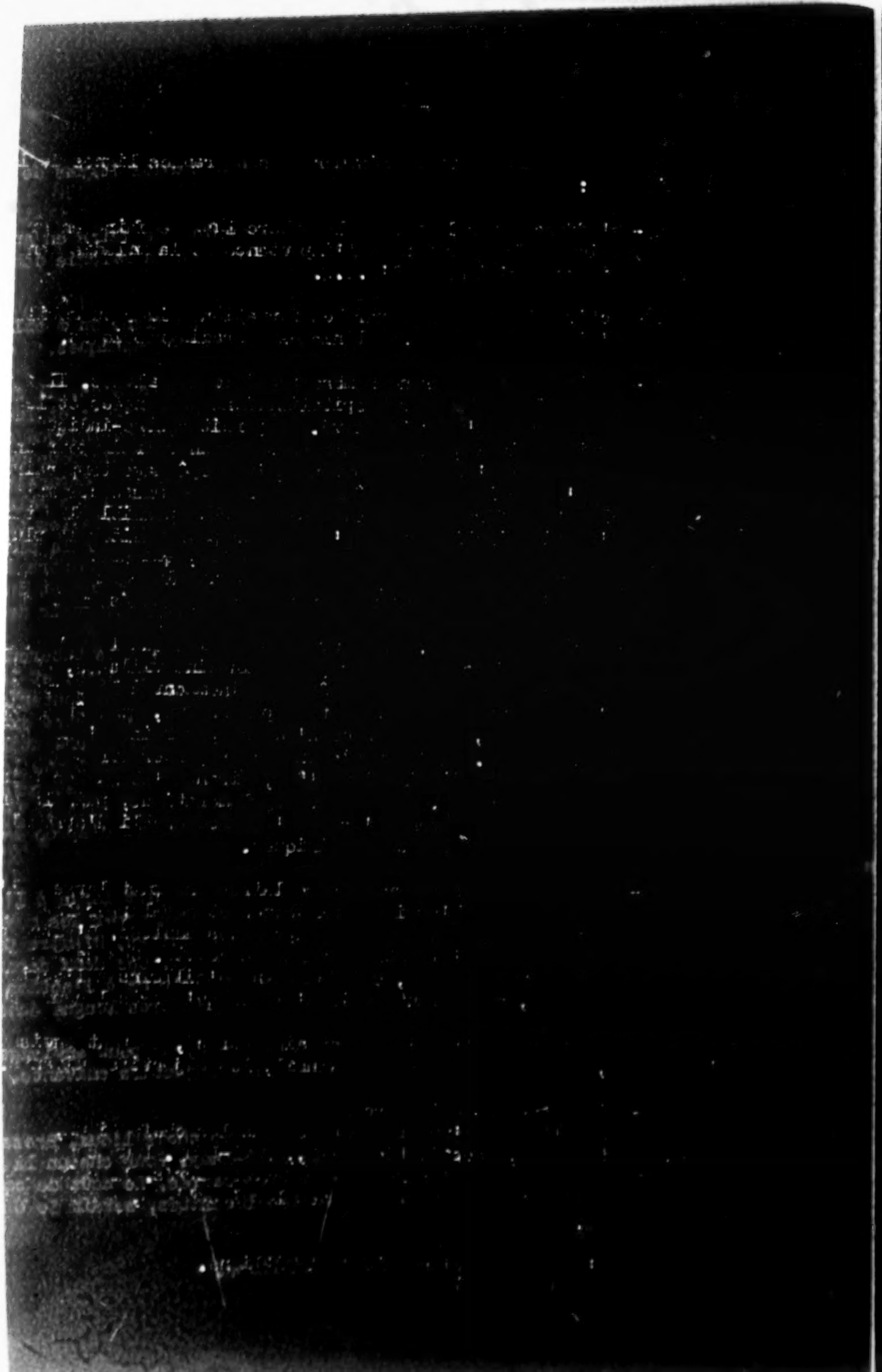

b) Radiophoto systématique.

La cadence de fonctionnement serait de 80.000 à 100.000 radiophotos par an. Pour l'achat des films et produits (1.000.000), l'entretien et le fonctionnement de l'appareil et du générateur (250.000), la rémunération du personnel spécialisé (3.000.000), il convient de prévoir 4.250.000 francs par an.

c) Tests tuberculiniques.

Prévision de 500.000 Trambusti par an, soit 200.000 F. environ.

d) Transports, frais de tournée, divers :

Transports	600.000 x 4 = 2.400.000
Indemnités de déplacement	800.000 x 4 = 3.200.000

c) Vaccination

Pour une vaccination générale sans cuti-réaction préalable, les données les plus récentes doivent, à cause des réactions souvent assez vives qu'elle déclenche, nous faire écarter la méthode intradermique avec le vaccin sec ; quant à la voie buccale elle n'est pas praticable en A.E.F. en raison des conditions locales qui créent de pro - blèmes trop ardus de transport et de conservation. Reste la méthode par scarifications, qui donne un pourcentage de succès un peu moindre, mais ne se heurte à aucun obstacle majeur. Cependant, pratiquée avec du vaccin acheté à l'Institut Pasteur de Paris, elle serait très onéreuse, chaque vaccination revenant à plus de 20 francs ; en admettant même une forte réduction pour de grosses quantités, la vaccination chaque année de plus d'un million de sujets (le 1/4 de la population de l'A.E.F.), occasionnerait des frais très élevés. Mieux vaut dès lors envisager la fabrication du vaccin à l'Institut Pasteur de Brazzaville, susceptible de l'assurer à condition d'être pourvu d'un laboratoire spécial avec son équipement, et, à titre permanent, du personnel chargé de la fabrication. Le coût serait évalué à 10 Millions pour l'installation et à 4 Millions par an pour les frais de fonctionnement.

2°/- <u>Maladies Vénériennes, Tréponématoses</u> -

Le terme de maladies vénériennes n'est pris ici qu'au sens restreint.

S'agissant de gonococcies, on ne connaît aucune méthode propre à lutter contre elles efficacement dans un milieu aussi primitif que celui de l'Afrique Centrale. Leur dépistage est subordonné au bon vouloir des victimes, qui généralement ne s'y prêtent guère. De plus, la réinfection à bref délai est la règle. Il s'agit donc de se limiter pour le moment au traitement des malades qui veulent bien le solliciter. La dépense en antibiotiques n'en est pas moins déjà considérable.

Il est par contre beaucoup plus facile de s'attaquer au tréponème, surtoutdepuis l'apparition des préparations d'antibiotiques à long retard. Aussi des deux affections vénériennes aux conséquences les plus graves, c'est surtout à la syphilis qu'il convient d'accorder le plus d'attention.

Il est possible qu'il faille, dans un assez proche avenir, envisager une campagne de masse contre cette maladie dans les Territoires du Tchad habités par les Arabisés. L'absence d'équipes dans ces régions empêche d'être en possession des informations nécessaires. Si cette lacune pouvait être comblée, la nécessité de l'opération ne ferait plus de doute, car la syphilis vénérienne paraît fréquente dans ces populations et l'on a des raisons de croire qu'elle y est parfois devenue maladie endémique. Dans l'attente des informations et moyens nécessaires, l'action sera toujours engagée dans toutes les autres régions de l'A.E.F. où sont déjà implantées les équipes du S.G.M.H.P. et où la syphilis paraît nettement moins répandue ; elle sera menée conjointement avec la campagne de masse envisagée avec l'aide internationale contre l'autre tréponématose africaine : le pian .

L'efficacité radicale de la pénicilline à long retard, qui blanchit ou guérit les malades en une seule injection, permet d'arriver en trois ans à un contrôle complet du pian. C'est pourquoi la campagne contre cette maladie prévue par la dernière Conférence Internationale sur les Tréponématoses a précédemment fait l'objet d'une étude complète séparée, destinée à servir de base à la demande d'aide financière que le Gouvernement Français se propose d'introduire auprès des Organismes Internationaux. Comme toutes les campagnes engagées avec l'assistance du Fonds International, elle nécessitera un effort parallèle et équivalent de la part des autorités françaises. Son lancement étant prévu dès cette année, les premiers crédits nécessaires ont été inscrits sur la dernière tranche en cours du 2ème Plan Quadriennal.

3°/- Malnutrition -

La Section Alimentation - Nutrition du Service de lutte contre les grandes endémies se propose de poursuivre dans les années à venir l'établissement de la carte nutritionnelle de l'A.E.F. et de déterminer ainsi les points faibles en procédant à des enquêtes cliniques et alimentaires approfondies. La possession de cette carte permettra de mieux définir les causes de malnutrition et facilitera la recherche des moyens destinés à la combattre.

Dans le cadre de cet objectif général, la Section Alimentation - Nutrition pourra à la demande des autorités, procéder à l'étude de groupes particuliers : travailleurs, écoliers, militaires, habitants des paysannats.

Actuellement une carte de goître est en voie d'établissement en vue du lancement d'une campagne antigoîtreuse par le sel iodaté. Si l'on peut espérer établir rapidement cette carte du goître grâce au travail des équipes mobiles, il n'en va pas de même pour les enquêtes

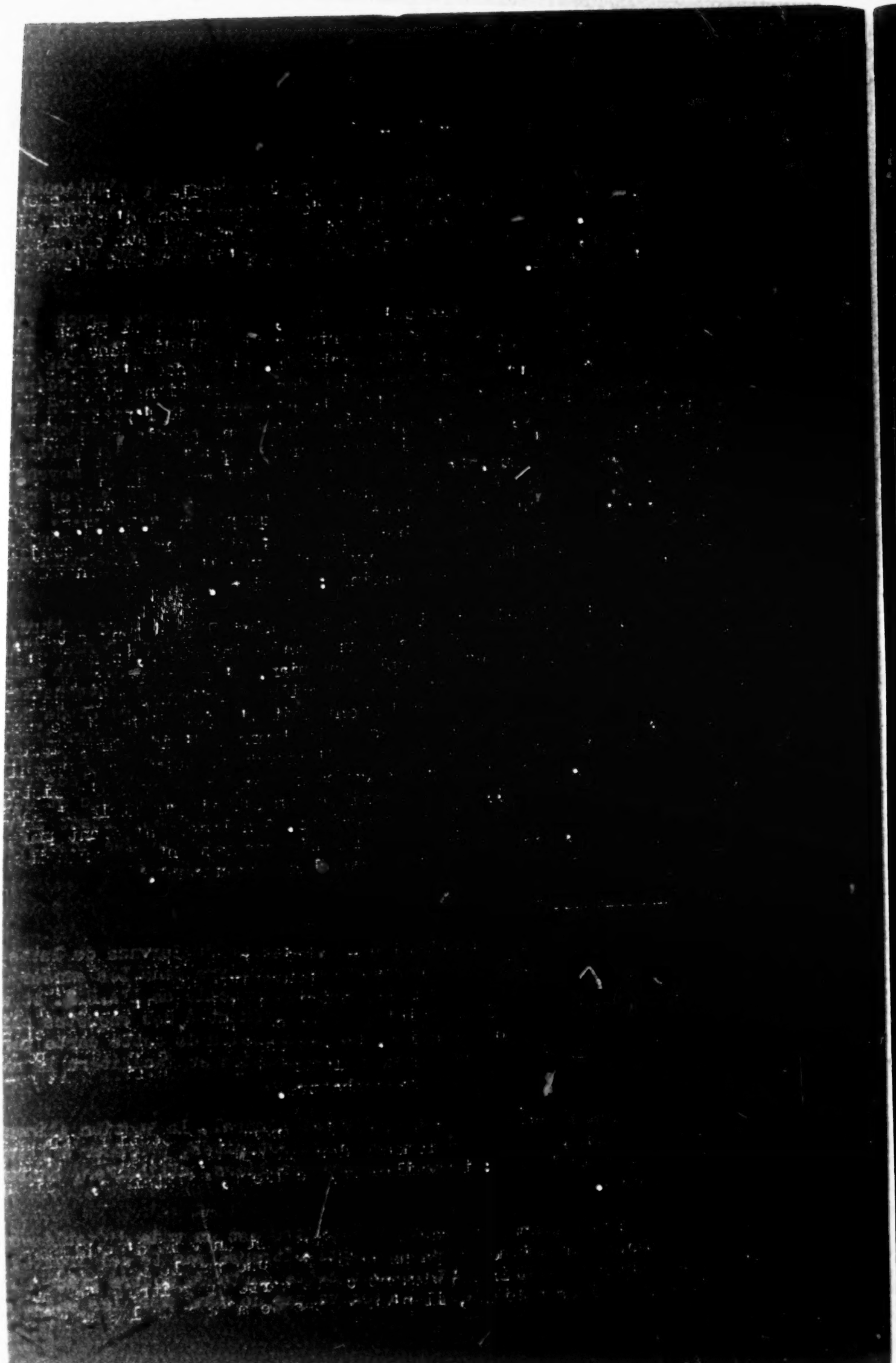

cliniques et surtout pour les enquêtes alimentaires en raison de l'étendue des territoires à prospecter. C'est pourquoi, afin d'accélérer ces études de base, il serait utile d'implanter dans les Territoires du Nord de la Fédération une deuxième équipe d'enquête alimentaire.

La Section Alimentation Nutrition comprendrait alors

- le personnel existant déjà composé du médecin chef de la section, d'un agent technique, de six enquêteurs et d'un sécrétaire, auxquels se joindrait si nécessaire le biochimiste de l'Institut Pasteur ; cette équipe assurerait la prospection du Moyen-Congo et du Gabon et continuerait l'étude du village expérimental.

- pour le Tchad et l'Oubangui une équipe de six enquêteurs alimentaires africains dirigée par un Agent technique ; au cours de ses missions dans ces Territoires le Médecin chef effectuerait lui même les enquêtes cliniques.

4°/- Trachome et conjonctivites, onchocercose, bilharziose etc...

Les informations que l'on possède sur ces diverses endémies ne sont pas suffisamment précises pour que puissent être envisagées des actions de grandes envergure.

Pour le trachome et les conjonctivites, rappelons l'ampleur des ravages qu'ils causent dans les régions d'Afrique du Nord au point d'y avoir nécessité le lancement de campagnes de masse. Toutes les régions présahariennes sont à des dégrés divers frappées par ce fléau. Le Territoire du Tchad n'y échappe pas ; mais l'absence d'équipes du S.G.M.H.P. dans les 6 régions les plus atteintes nous réduit aux seules informations des formations fixes de l'A.M.A. Partout ailleurs le S.G.M.H.P. procède depuis un an à des enquêtes sur cette question et il n'apparaît pas que le mal y revête le même caractère de gravité.

Pour le traitement, nous ne disposons que des formations fixes de l'A.M.A. Encore doit-on remarquer que le budget du Territoire n'est pas en mesure de couvrir absolument tous les besoins de ses dispensaires. Pour l'année en cours, le S.G.M.H.P. lui a apporté son aide par une première fourniture de 10.000 tubes de pommade à l'auréomycine. Cette quantité est évidemment très inférieure aux besoins.

Il est projeté d' organiser un début de campagne par autotraitement dont le but serait de dresser les habitants à se traiter eux-mêmes, en leur remettant des tubes de pommade et en leur apprenant la manière très simple de s'en servir. Lorsque la méthode aurait ainsi pris une assez large diffusion, instruits de l'excellence de ce traitement, ils pourraient s'habituer à l'idée d'acheter ces tubes dont la commercialisation serait encouragée dans le pays à un prix aussi bas que possible. Un effort de vulgarisation est nécessaire pendant les premières années et c'est dans ce but que le S.G.M.H.P. a introduit le trachome et les conjonctivites parmis ses programmes ; trois Millions par an semblent devoir leur être réservés.

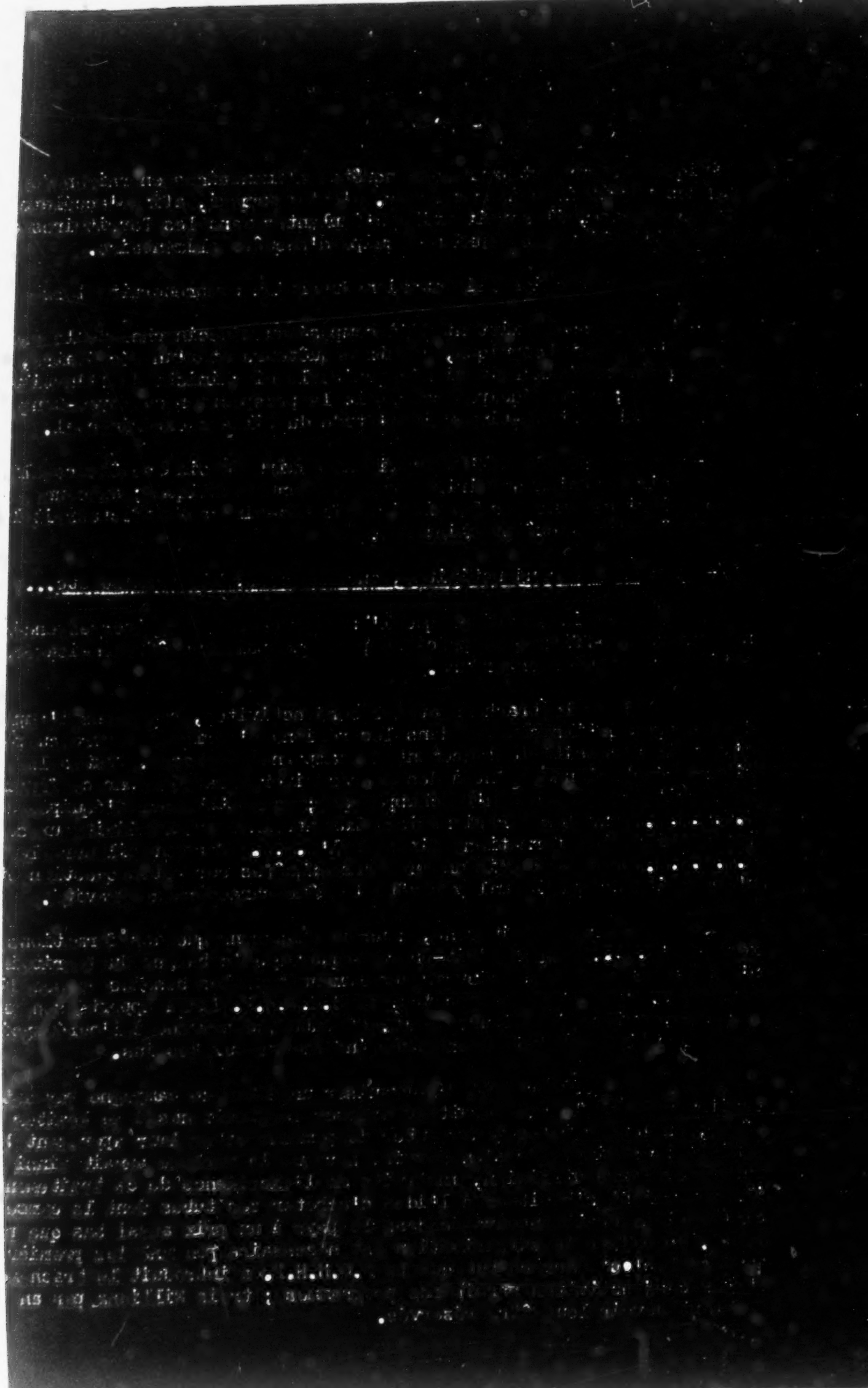

Pour l'Onchocercose : il s'est avéré que la campagne du Mayo-Kebbi contre les simulies, combinant la lutte imagocide à l'aide d'hélicoptères avec la lutte larvicide, n'avait pas donné, malgré son coût élevé, de résultats bien supérieurs à ceux de la lutte larvicide seule, beaucoup moins onéreuse.

L'extension de l'Onchocercose était jusqu'à ce jour assez mal connue. Les prospections du S.G.M.H.P. révèlent peu à peu de nouveaux foyers, peu importants encore, mais qui paraissent d'une année à l'autre en progression.

Les conditions particulièrement favorables trouvées au Mayo-Kebbi pour la lutte contre les simulies sont loin de se retrouver ailleurs. Aussi, dans l'état des connaissances actuelles, l'opportunité d'une action généralisée contre le vecteur est douteuse ; seuls sans doute quelques points se prêteront-ils à l'opération. Tout en réservant quelques crédits à cette fin chaque année, il vaudra mieux porter l'effort sur le dépistage et le traitement des volvuleux. Sur la base de 4 à 5.000 malades par an, et d'un coût de traitement de 500 Francs environ par individu, on peut estimer les dépenses à 4 Millions par an, y compris les ingrédients pour la lutte contre le vecteur, là où elle sera possible.

La bilharziose prend aujourd'hui une grande place dans les préoccupations des responsables de la Santé Publique dans tous les pays des divers continents soumis à ses ravages.

Si les régions forestières de l'A.E.F. ne sont que faiblement contaminées, le Nord de l'Oubangui-Chari et surtout le Tchad le sont fortement.

Dans l'état actuel des connaissances il ne saurait être question d'entreprendre une vaste campagne dont le coût serait très élevé et dont le succès ne paraît nullement assuré si l'on en juge par les résultats des pays déjà largement engagés dans cette voie. Cependant d'appréciables progrès pourraient résulter d'une campagne limitée poursuivant à la fois 3 objectifs : traitement du plus grand nombre possible de malades, surtout enfants ; repérage et traitement des points d'eau lorsque ceux-ci s'avéreront être, pour une localité donnée, les points de contamination quasi-exclusifs, faciles à traiter sans gros frais et avec des effets de très longue durée ; enfin propagande éducative. Si une telle campagne aux objectifs limités s'avérait fructueuse, elle pourrait être renouvelée avec de plus amples moyens. Il semble toutefois raisonnable de s'en tenir pour l'instant à une prévision de 3 millions par an.

D'autres affections pourraient encore être justifiables de l'action du S.G.M.H.P., mais leur importance auprès de celles qui viennent d'être passées en revue les rélègue au second plan. Pour demeurer efficaces, il est possibles de laisser à l'A.M.A. le soin de leur appliquer momentanément les palliatifs de la médecine de soins sur consultations, en concentrant au contraire les efforts du S.G.M.H.P. sur les maladies ci-dessus passées en revue.

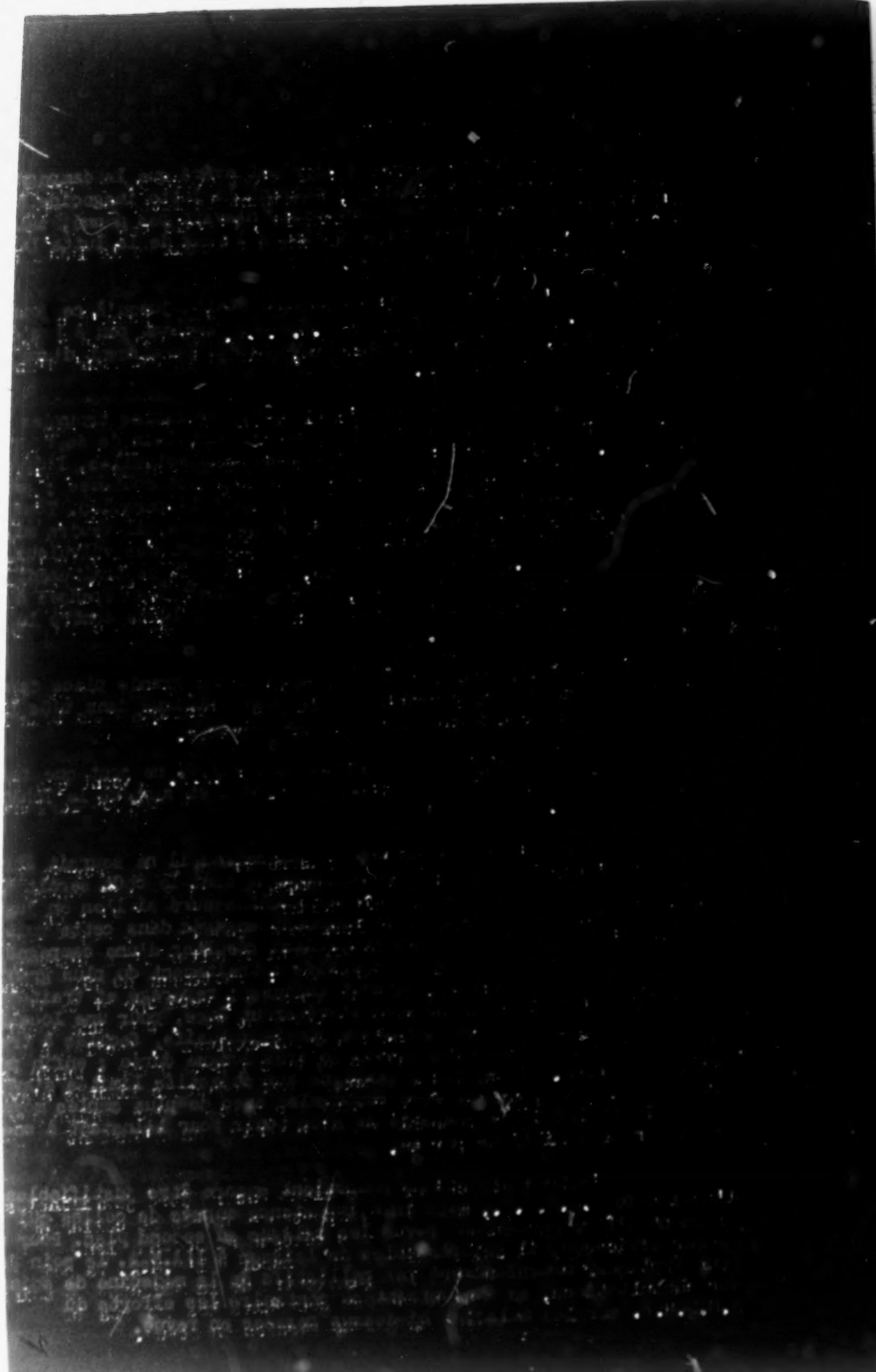

MALADIES SOCIALES

Prévision pour la durée du Quadriennal	Echéancier			
	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62
442.000.000	127.000.000	104.000.000	105.000.000	106.000.000

Fonctionnement des secteurs : 40.000.000 par an
soit pour 4 ans = 160.000.000

A ajouter pendant les deux dernières années continuation de la campagne "Tréponèmatose" organisée en 58/60 avec le concours du FISE 19.000.000 par an
soit = 38.000.000

Tuberculose

Fonctionnement de l'appareil de radiophoto systématique ..... 4.400.000 par an
Tuberculine pour tests tuberculiniques .... 200.000 -"-
Fonctionnement du laboratoire de fabrication du vaccin antituberculeux ..... 4.000.000 -"-
Frais de transport et de tournée du personnel
soit pour 4 ans 40.000.000

A ajouter les constructions :
- Construction de 5 dispensaires antituberculeux à Brazzaville, Pointe-Noire, Libreville, Bangui et Fort-Lamy (A répartir sur les 4 programmes) 31.000.000
Construction et installation du laboratoire de fabrication du vaccin antituberculeux (en 1958/59) 10.000.000

- Maladies Vénériennes - Tréponématoses :

Achat de médicaments ..... 7.000.000 par an
soit pour 4 ans = 28.000.000

A ajouter pendant les 2 premières années la contribution gouvernementale pour la campagne "Trémonèmatose" organisée avec le concours du FISE ..... 19.000.000 par an
soit 38.000.000

A reporter 345.000.000

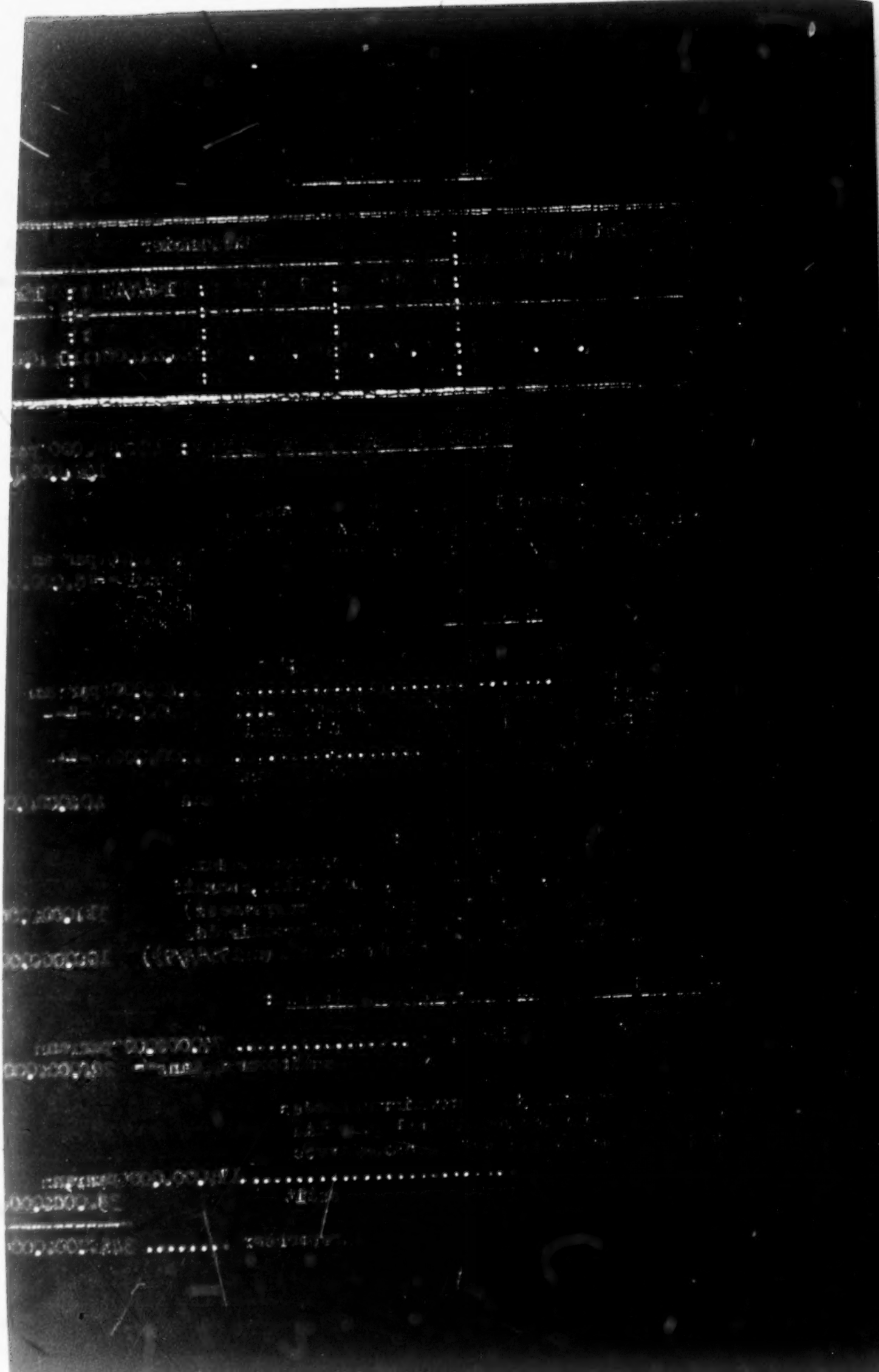

- Malnutrition -

Solde du personnel	6.500.000	par an
Matériel Technique et de coloration	500.000	-"-
Médicaments pour le village expérimental	500.000	-"-
Frais de Bureaux, impression des fiches, bibliothèque	500.000	-"-
Entretien des véhicules	500.000	-"-
		soit pour 4 ans 34.000.000
A ajouter construction en 1958/59, pour l'équipe Nord, d'une maison pour l'Agent européen; d'un bâtiment à usage de bureau magasin et d'un garage		7.000.000

- Trachôme et autres -

- Médicaments contre le trachôme	3.000.000	
- -"- contre l'Onchocercose	4.000.000	
- -"- contre la bilharziose	3.000.000	
	10.000.000	par an
		soit pour 4 ans 40.000.000
Renouvellement du parc auto :	4.000.000	par an
		soit pour 4 ans 16.000.000
		442.000.000

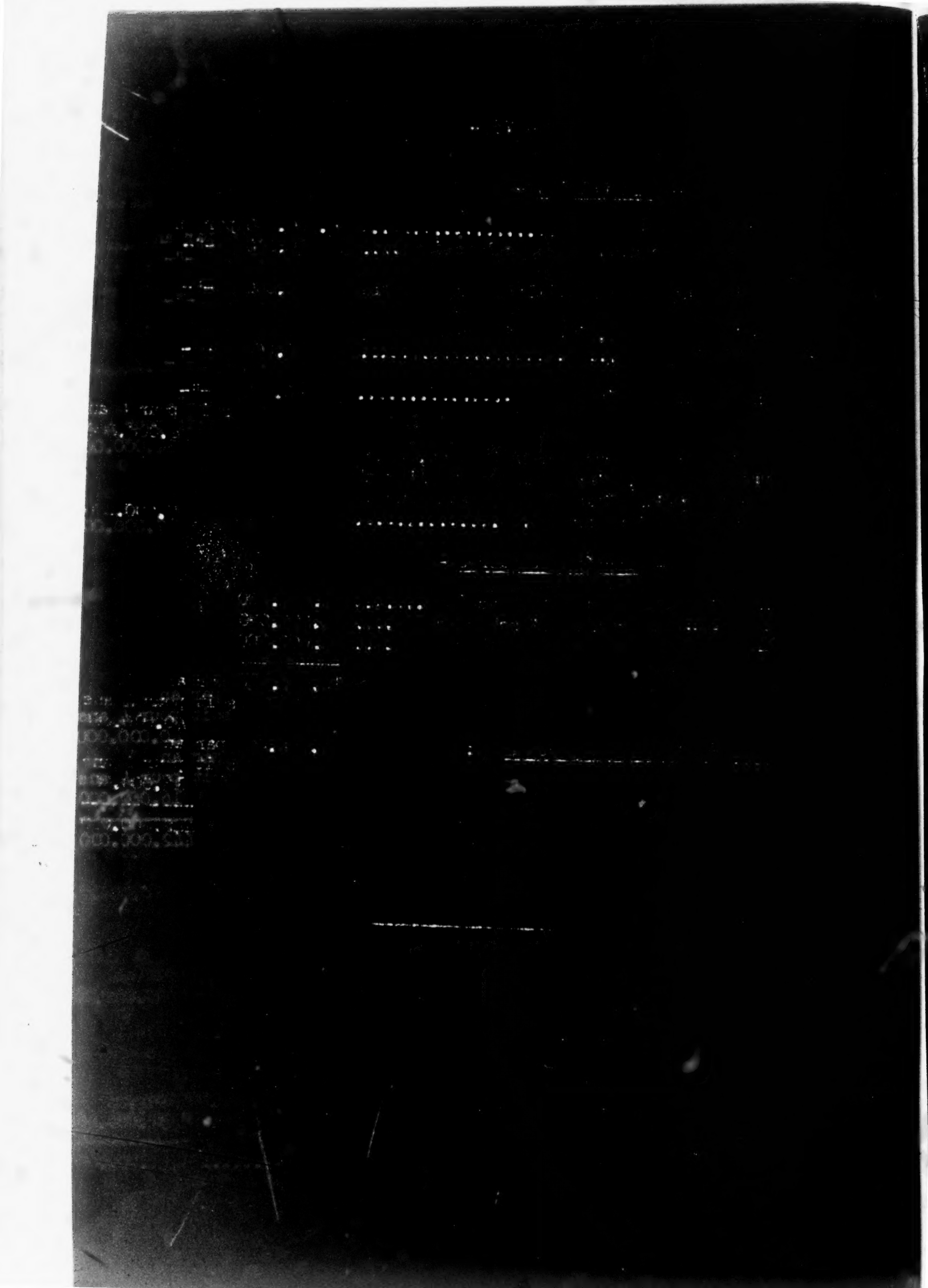

19- Etudes d'urbanisme et d'habitat

Dotation demandée				
1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	Total
15	15	15	15	60

La poursuite ou le lancement des travaux d'aménagement urbain (notamment des lotissements destinés à l'habitat africain), et des travaux d'assainissement, d'adduction d'eau et d'électrification des centres principaux de l'A.E.F. nécessitent la mise au point préalable de projets généralement très fouillés et précis, établis sur la base d'études longues, minutieuses et très diversifiées:

projets directeurs, plans d'aménagement de quartiers et d'installation de nouveaux lotissements, s'il s'agit d'urbanisme,

études de réseaux d'évacuation des eaux, du drainage et du remblaiement, s'il s'agit d'assainissement,

sondage de reconnaissance, puits d'essais, analyses, essais de débit, études des stations de traitement, réservoirs et conduites, s'il s'agit d'adduction d'eau,

études topographiques, cartographiques, géologiques, couvertures photographiques aériennes, pour chacune de ces catégories de travaux.

En fonction des réalisation prévues sur les Section Territoriales au cours du 3ème Plan quadriennal, le montant global des crédits d'études nécessaires pour l'ensemble de la Fédération avoisine 170 millions.

La majeure partie de ces études seront conduites par les Services techniques territoriaux. Les crédits qui s'y rapportent seront gérés directement par les autorités territoriales (110 millions environ).

Mais les plus délicates d'entre elles devront être menées, comme par le passé, par les bureaux spécialisés du Service de Coordination des Investissements de base à Brazzaville (Bureau d'Architecture, Urbanisme et Habitat, et Bureau Central Technique), mieux pourvus en personnel et en moyens matériels, et dont la Conférence des gouverneurs de Juin 1957 a estimé qu'il y avait intérêt à maintenir le caractère interterritorial. Il sera également fait appel, dans certains cas, aux services d'urbanistes ou d'ingénieurs-conseils (BCEEOM).

La dotation annuelle à inscrire en Section Commune peut être évaluée à 15 millions.